

ENQUÊTE SUR L'AIDE AU RETOUR
PRODIGUÉE PAR LA SUISSE:
RESULTATS ET PERSPECTIVES POUR
LES BÉNÉFICIAIRES
JUIN 2024

PRÉPARÉE POUR:
SWISSAID Genève

CONTRIBUTRICES
Bosset Justine
Buysens Charlotte
Sommaruga Elena
Thavayogarajah Shilvia

GENEVA
GRADUATE
INSTITUTE

INSTITUT DE HAUTES
ÉTUDES INTERNATIONALES
ET DU DÉVELOPPEMENT
GRADUATE INSTITUTE
OF INTERNATIONAL AND
DEVELOPMENT STUDIES

SWISSAID 
Genève

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
I. SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
II. RAPPORT	8
A. Introduction	8
B. Résultats de la recherche : principaux défis soulevés par l'aide au retour et réponses institutionnelles	5
1. Défis généraux soulevés tout au long de la procédure de retour.	5
2. Défis post-retour.	11
3. Réponses institutionnelles	19
C. Idées émergentes et recommandations	23
D. Conclusion	28
III. ANNEXES	30
A. Méthodologie	30
1. Échantillonnage	30
2. Détail des contacts établis	31
3. Considérations éthiques	32
4. Analyse des données	32
B. Déroulement des entretiens	33
1. Procédure de consentement informé	34
2. Programme d'entretien avec des professionnel.le.s	35
3. Programme d'entretien avec des migrant.e.s de retour	38
IV. BIBLIOGRAPHY	41

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant été d'accord de nous donner de leur temps en répondant à nos questions. Leur participation, leurs témoignages et leurs éclairages ont été plus que cruciaux dans notre travail. Sans ceux-ci, ce travail n'aurait pas pu voir le jour.

Nous voulons également remercier les différentes institutions nous ayant permis de découvrir leurs activités, nous ayant conseillées, nous ayant gentiment prêté main forte pour élargir notre liste de contacts, et nous ayant permis d'amener de nouvelles perspectives à notre recherche. Nous citerons notamment la Croix-Rouge genevoise en la personne d'Elena Fieni, l'IOM Berne au nom de Mme. Sylvie Heuschmann et Mme. Sonja Kyburz, le SEM au travers de M. Thomas Lory, différentes branches de l'IOM à travers le monde, le Service Social International, Retour, Camarada Genève, La Roseraie, F-information, l'Association pour la promotion des Droits Humains, l'Association des Migrants de Retour du Département de Salemata au travers de M. Raphaël Bidar. Il en va de même pour le Pr. Gilles Carbonnier, Pr. Philippe Wanner, Pr. Michel Oris, M. Simon Barussaud, Mme. Valérie Baggi, Claire Kay Inderkummen.

Nous remercions également profondément Swissaid Genève, Mme. Marie-José Bofill, M. Laurent Jimaja, Mme. Leyma Prado et M. Gora Dieng de nous avoir fait confiance pour la réalisation de cette recherche et pour leur soutien continu au long de l'élaboration du projet.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre gratitude au professeur Christophe Gironde pour son soutien, ses conseils avisés, sa disponibilité et son enthousiasme inestimables durant la réalisation de ce rapport.

LISTE DES ACRONYMES

ACRONYMES	NOM COMPLET
AVR	Assisted voluntary return (Retour volontaire assisté)
APDH	Association de Protection des Droits Humains
CFA	Centres Fédéraux d'Asile
CRG	Croix-Rouge Genevoise
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
EPER	Entraide Protestante Suisse
ILR	Groupe de pilotage interdépartemental pour l'aide au retour
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
DFJP	Département Fédéral de Justice et Police
PM	Partenariat Migratoire
PiM	Prévention de la migration irrégulière
SEM	Secrétariat d'État aux Migrations
SSI	Service Social International
UE	Union Européenne

I. SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce projet de recherche, mandaté par Swissaid Genève, visait à définir les résultats et perspectives de l'aide au retour Suisse pour ses bénéficiaires, en soulignant les défis à relever lors du retour et en tirant des domaines d'amélioration de l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Un accent particulier a été mis sur la ville de Genève et son mécanisme d'aide au retour et à la réintégration cantonal.

Par le biais d'entretiens avec des professionnels dans le domaine du soutien aux migrant.e.s en Suisse, des professionnels travaillant dans le domaine de l'aide au retour en Suisse et à l'étranger, des migrants de retour, cette étude a cherché à déterminer les facteurs jouant un rôle dans la réussite de ces projets et leurs impacts sur les bénéficiaires.

Prestations de l'Aide au Retour Volontaire individuelle fournies par la Confédération

Prestations fournies lors d'un départ CFA*

- Le conseil, l'organisation ainsi que la prise en charge du voyage de retour
- Un forfait de base de 1000 CHF par adulte (500 CHF par enfant)
- Une aide individuelle complémentaire jusqu'à 3000 CHF pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration socioprofessionnelle
- Éventuellement, une aide individuelle au retour pour des raisons médicales sous certaines conditions

*Centres Fédéraux d'Asile = CFA

Prestations fournies pour les départs depuis un Canton

- Toutes les prestations données par les CFA
- Une aide complémentaire allant jusqu'à 5000 CHF financée par la Confédération pour des besoins particuliers de réintégration (p.e. besoin professionnel et de logement, cas de rigueur ou familles nombreuses, etc.)

Dépendant du Canton, les prestataires peuvent être des autorités administratives ou des ONG.

Par ex. Croix-Rouge genevoise pour le Canton de Genève.

Dans les deux situations

Une allocation de CHF 100 par adulte est également fournie pour aider à couvrir les frais de déplacement. Ce montant peut être augmenté de manière exceptionnelle à CHF 500 pour une personne seule et à CHF 1000 pour une famille.

+

Source: SEM. (2023). Return Assistance Switzerland. Secrétariat d'Etat à la Migration. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>

De nombreux défis sont soulevés par le retour volontaire. Certains de ces défis entourent la procédure à toutes les étapes, nous les avons définis comme étant des défis généraux.

Il s'agit premièrement de la **terminologie**. La notion de volonté reste en effet controversée. Dans l'académie, on considère que les décisions volontaires nécessitent d'une part une **compréhension totale du contexte** dans lequel elles sont prises et d'autre part des **alternatives acceptables** parmi lesquelles choisir, ce qui n'est pas toujours applicable. A la Croix-Rouge

Genevoise, on parle désormais de retour « accepté ». Une notion importante est celle de **préparation au retour**, c'est-à-dire la capacité à rassembler les ressources matérielles et immatérielles nécessaires à la réussite du retour (Cassarino, 2014, 159).

Ensuite, une grande **incertitude** plane sur la totalité du processus de retour. Cela est dû à **l'imprévisibilité des flux migratoires** et à **l'évolution constante des facteurs géopolitiques**, ce qui demande une **réévaluation permanente des stratégies en matière de retour**.

La procédure de l'aide au retour étant souvent abordée sous l'angle économique et financier, la **santé mentale** est souvent reléguée au second plan. Cependant, une réintégration réussie n'est possible que lorsqu'un individu possède une certaine **stabilité psychologique**. Plus globalement, les personnes de retour ont chacune une grande **diversité de besoins financiers, sanitaires et psychologiques**, dont les priorités varient selon les cas, appelant à une grande **flexibilité** des programmes d'aide au retour et à la réintégration.

Enfin, il est nécessaire de dépasser la dichotomie de **l'économie formelle et informelle**. Dans le cadre de l'aide au retour et à la réintégration, 2 contextes sont importants. D'une part, à Genève, où les personnes **sans-papier** représentent 50% des retours volontaires, et où leur situation irrégulière impacte leur **préparation au retour**. D'autre part, dans certains pays de retour, l'économie informelle pourrait être considérée comme un **tremplin** lors de l'élaboration d'un business, pour ensuite se sécuriser et être formalisé.

Ces enjeux soulèvent de nouveaux défis, qui se concrétisent après le retour et affectent la réintégration. La **réintégration est considérée comme durable** lorsque les rapatriés ont atteint des niveaux **d'autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leur communauté et de bien-être psychologique** qui leur permettent de faire face aux facteurs de réémigration.

Un des défis majeurs auxquels font souvent face les migrant.e.s de retour est d'ordre **financier**. Certain.e.s migrant.e.s sont dans des situations plus **précaires**, dépendant de leur expérience migratoire, ce qui implique que le montant alloué par les autorités compétentes ne suffit pas toujours à couvrir leurs **besoins primaires**. De fait, cette somme est prévue comme un **tremplin** par le SEM dans l'élaboration d'un projet de retour. Une attention toute particulière se doit d'être accordée à la **santé physique**, cet aspect constituant une préoccupation majeure pour les personnes ayant un **suivi médical** en Suisse. Après avoir quitté le territoire helvétique, ces personnes peuvent en effet être confrontées à des défis dans leur prise en charge, notamment le **manque d'accès à certains médicaments**.

A l'arrivée dans le pays d'origine, un autre défi important est la **(re)constitution du tissu social et familial**. Avoir des connexions sur place aide les personnes souhaitant retourner à être **soutenues** après leur retour et à comprendre la situation actuelle du pays, crucial pour leur réintégration. Cependant, une migration prolongée peut **réduire le capital** social, entraînant une perte de réseaux sociaux avec des conséquences négatives sur leur activité (Cassarino,

2000). La famille peut constituer une source importante de **soutien**, tout comme elle peut **stigmatiser** la personne de retour en considérant son retour comme un échec.

Plus la période de migration est longue, plus le capital social des personnes est réduit, ce qui entraîne une perte des réseaux sociaux et compromet la capacité d'intégration économique à leur retour (Cassarino, 2000). Même avec un capital humain et financier solide, la réussite de la réintégration dépend de la capacité à naviguer dans les réseaux locaux (Sinatti, 2022). L'absence de réseau crée un **désavantage majeur en termes d'opportunités économiques**, telles que l'emploi, pour les migrants de retour (Bensassi et Jabbour, 2022). Ce défi est souvent exacerbé pour certaines **minorités ou personnes vulnérables**. Le **genre et l'orientation sexuelle** peuvent plus généralement affecter particulièrement l'entièreté du processus de réintégration selon leur perception dans la société de retour.

Enfin, la **réintégration nécessite un suivi spécialisé**. En effet, octroyer une somme d'argent sans un accompagnement adéquat n'est pas cohérent. Au vu des défis établis dans les paragraphes précédents, un suivi de long terme est nécessaire pour une réintégration durable. Il est courant que le suivi dure entre **12 à 18 mois** suivant la mise en place du projet. Cependant, maintenir le contact s'avère souvent difficile en raison de la **centralisation** des bureaux dans les villes, du découragement des personnes de retour face à la **complexité des tâches administratives**, ou encore de la **réimmigration** de certains individus.

Établir un projet de retour et de réintégration est donc un processus complexe et aux multiples facettes. Cependant, les acteurs impliqués reconnaissent ces défis et certaines institutions mettent déjà en place des stratégies pour y pallier.

L'**Organisation internationale pour les migrations** (OIM), et ses nombreux bureaux à travers le monde, joue un rôle crucial dans la facilitation du retour volontaire et de la réintégration durable des migrant.e.s. Ces bureaux offrent une expertise variée et fournissent des informations fiables et rapides pour soutenir le processus de réintégration. Malgré les défis découlant de la diversité des bureaux et des contextes géopolitiques, certaines bonnes pratiques ont émergé. En Suisse, des séances de **conseil en gestion d'entreprise** et des plans de réintégration complets ont été efficaces, tandis qu'en Asie du Sud, des **programmes de développement d'entreprise** (*business trainings*) ont fait leurs preuves. Plusieurs missions offrent une **assistance et des sessions de conseil post-retour**. En Irak, des **conseils juridiques spécialisés pour les femmes** sont mis en place. Une branche de l'OIM en Asie du Sud définit le **niveau de vulnérabilité de la personne de retour**.

La **coordination et la collaboration** entre les différents bureaux de l'OIM sont essentielles pour garantir le succès des programmes de retour et de réintégration, comme c'est le cas entre la Suisse et l'Irak pour faciliter les retours en toute sécurité.

La **couverture de l'aide au retour suisse s'élargit** pour inclure davantage de personnes dans le besoin, comme à Genève ou dans le canton de Vaud où les personnes « **sans-papiers** »

peuvent également en bénéficier, s'adaptant ainsi aux besoins de sa population. Des défis subsistent, notamment pour identifier les vulnérabilités parmi les migrants, en particulier ceux qui ne sont pas couverts par les directives sur le retour.

Un manque de ressources humaines et économiques peut entraver le fonctionnement des structures impliquées dans le processus de retour et de réintégration. Les initiatives visant à **pallier les difficultés économiques et financières** se multiplient: le SEM alloue par exemple des fonds de base pour soutenir les bureaux de partenaires sur place, généralement l'OIM. Il s'agit des pays où le nombre de départs est supérieur à la moyenne ou qui ont une importance politique particulière (*flat-funded approach*, ou financement forfaitaire). Ce financement vise à renforcer le soutien apporté aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine (SEM, 2024b).

Enfin, une **prise de conscience croissante de l'importance d'une approche individualisée** dans le processus de réintégration se manifeste, bien que sa mise en œuvre soit parfois entravée par des difficultés de coordination et de responsabilité entre les parties prenantes et un **syndrome du passager clandestin**.

En se basant sur ces résultats, nous avons formulé plusieurs **recommandations** dirigées vers les différentes parties prenantes impliquées dans le domaine de la migration et de la migration de retour. Il s'agit notamment de :

- Fournir une aide sur mesure.
- Collaborer avec des organisations locales dans les pays de retour.
- Inclure un aspect de formation dans l'aide au retour.
- Accompagner les personnes responsables de la mise en place et du suivi du retour.
- Assurer un effort d'information sur l'aide au retour
- Doter les organisations chargées du suivi après le retour de moyens adéquats.
- Engager dans un travail de plaidoyer auprès du monde politique dans le pays de retour
- Engager dans un travail de plaidoyer auprès du monde politique en Suisse

II. RAPPORT

A. INTRODUCTION

Ce rapport est le résultat d'une recherche menée par 4 étudiantes de l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement en partenariat avec Swissaid dans le cadre des projets de recherche appliquée (ARP) en première année du Master en Études et Développement international (MINT).

Au cours de l'année 2023, ce sont 7383 personnes qui ont quitté le territoire helvétique à travers les programmes « d'aide au retour volontaire » (ou *assisted voluntary return*, dit AVR), planifiés par la Confédération suisse, et plus particulièrement son Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) (SEM, 2023a). Le nombre croissant de recours à l'AVR appelle à la recherche afin de pouvoir identifier les objectifs, les points forts et les éventuels domaines d'amélioration du système. Ayant institutionnalisé ces mécanismes d'aide au retour en 1997 (art. 77, LAsi), la Suisse est alors considérée comme en étant pionnière en la matière en Europe. Aujourd'hui, ces programmes tiennent une place prééminente dans les politiques migratoires européennes. Les gouvernements considèrent que les retours volontaires sont plus durables, plus humains et plus bénéfiques pour toutes les parties. Ils sont considérés comme éléments-clé d'une stratégie visant à minimiser la migration et les séjours irréguliers, tout en offrant aux pays d'origine, de transit et de destination des avantages mutuels (IOM, 2004). Le SEM

soutient que le retour volontaire est une alternative préférable au retour forcé pour tous les acteurs. Le rapport réalisé par nos collègues en 2023 explique le fonctionnement national et cantonal de l'AVR. Il s'agit de l'Enquête sur l'aide au retour prodiguée par la Suisse : perspectives de professionnels, migrants et migrants de retour (ci-après cité comme Swissaid-Iheid 2023). Y ont été déterminés certains facteurs jouant un rôle dans la réussite de ces projets de retour, en s'appuyant sur des études de cas relatifs au Niger et à la Guinée Bissau. Les situations précaires auxquelles font face les migrant.e.s en Suisse (entre autres: instabilité à l'emploi, maigre connaissance de leurs droits, risque d'exploitations) ont été définies, pour ensuite expliquer les raisons poussant au retour, ainsi que certains défis auxquels font face les migrant.e.s lors de leur réintégration. Le rapport de cette année cherche à compléter le travail de nos collègues en abordant les éléments relatifs à la mise en œuvre de ces systèmes et à l'expérience qu'en font les acteurs impliqués.

D'un point de vue juridique, la migration de retour en Suisse est régie à deux niveaux. Au niveau international, elle est régie par les recommandations et les accords des Nations

Unies¹, la législation de l'Union Européenne, les traités et les partenariats migratoires (PM) (Swissaid-Iheid ARP, 2023). L'objectif de ces partenariats migratoires est de pouvoir faire face à l'évolution constante du contexte migratoire et aux différences entre les caractéristiques de chaque pays. Ces partenariats ont pour but de bénéficier à toutes les parties et, par conséquent, aux migrants (SEM, 2022, Siegel et al., 2015). Au niveau national, un ensemble de lois² fournit le cadre général que les cantons se doivent de respecter. Les cantons jouissent d'une certaine liberté dans la mise en œuvre, ce qui se traduit par des différences dans lesdites procédures. Les principaux acteurs des programmes AVR sont le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), la Direction du développement et de la coopération (DDC), et la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ), permettant de coordonner les activités du Département fédéral de justice et police (DFJP), du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) en matière de migration, ainsi que l'Organisation Internationale de la Migration (OIM). Deux types de structures sont chargées de fournir des conseils en vue du retour (CVR), l'une au niveau fédéral dans les Centres administratifs fédéraux (CAF) et l'autre au niveau cantonal. Dans le premier cas, les CAF

mandatent l'OIM pour assurer l'encadrement du retour (OIM Suisse, 2023)³. Dans le second cas, les centres de conseils en vue du retour prennent la forme d'une autorité administrative (par exemple dans les cantons de Vaud, Valais, Glaris, Appenzell ou Berne) ou d'une organisation non gouvernementale (par exemple au Tessin, Obwald, Schwyz ou Zoug, où Caritas ou la Croix-Rouge en sont responsables)⁴. A Genève, c'est la Croix-Rouge cantonale qui est chargée de l'assistance au retour. Conformément aux directives fédérales, son service dédié à ce domaine répond aux demandes des personnes résidant dans le canton, relevant du domaine de l'asile ou sans statut légal, qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers pour lequel elles disposent d'un titre de séjour valable (Croix-Rouge genevoise, 2023). Elle s'occupe ainsi également des entretiens de conseil servant à mettre sur pied un projet de réinsertion une fois de retour dans le pays du retour. Les employé.e.s du CVR sont les principaux interlocuteur.rice.s des demandeurs d'asile. Les conseiller.ère.s aident à planifier le retour, peuvent demander un suivi particulier pour les personnes vulnérables et transmettent la demande au SEM, qui est alors responsable de la mise en œuvre et de la coordination dans le pays du retour, notamment avec l'aide de l'OIM. (SEM 2023a).

¹ Voir Universal Declaration of Human Rights (1949), Convention relating to the Status of Refugees (1951), International Covenant on Civil and Political Rights (1966), International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (1966), Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration (2018).

² Voir Article 93 de la Loi sur l'Asile (LASI, 1998), et Chapitre 6 de l'Ordonnance 2 sur l'Asile (OA2, 1999), art. 62-78, Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI, 2008). Disponible en ligne : <https://www.fedlex.admin.ch/>

³ Pour les départs des CFA, le programme SIM de l'OIM est en charge de l'organisation du retour : <https://switzerland.iom.int/fr/organisation-du-transport-swissrepat-iom-movements-sim>

⁴ Pour plus de détails et informations sur l'aide au retour de chaque canton : SEM (2023b). Documentation Rüko sur l'aide au retour. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe/rueko/rueko-material.html>.

Prestations de l'Aide au Retour Volontaire individuelle fournies par la Confédération

Prestations fournies lors d'un départ CFA*

- Le conseil, l'organisation ainsi que la prise en charge du voyage de retour
- Un forfait de base de 1000 CHF par adulte (500 CHF par enfant)
- Une aide individuelle complémentaire jusqu'à 3000 CHF pour la mise en œuvre d'un projet de réintégration socioprofessionnelle
- Éventuellement, une aide individuelle au retour pour des raisons médicales sous certaines conditions

*Centres Fédéraux d'Asile = CFA

Prestations fournies pour les départs depuis un Canton

- Toutes les prestations données par les CFA
- Une aide complémentaire allant jusqu'à 5000 CHF financée par la Confédération pour des besoins particuliers de réintégration (p.e. besoin professionnel et de logement, cas de rigueur ou familles nombreuses, etc.)

Dépendant du Canton, les prestataires peuvent être des autorités administratives ou des ONG.

Par ex. Croix-Rouge genevoise pour le Canton de Genève.

Dans les deux situations

Une allocation de CHF 100 par adulte est également fournie pour aider à couvrir les frais de déplacement. Ce montant peut être augmenté de manière exceptionnelle à CHF 500 pour une personne seule et à CHF 1000 pour une famille.

Source: SEM. (2023). Return Assistance Switzerland. Secrétariat d'Etat à la Migration.
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>

Outre l'aide au retour individuelle, des projets d'aide structurelle (à long terme) et des projets de prévention de la migration irrégulière (à court terme) sont mis en place dans les pays d'accueil (SEM 2023a). Les programmes d'aide au retour à l'étranger peuvent également être élaborés par le SEM en collaboration avec la DDC et l'OIM, puis mis en œuvre et coordonnés par la structure inter-départementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ). Ceux-ci sont élaborés selon la situation politique générale régnant dans le pays de provenance et la taille du groupe cible en Suisse (SEM, 2021). À l'heure actuelle, aucun programme n'est en cours⁵.

En ce qui concerne l'après-retour, l'OIM met en œuvre depuis 2002 le projet RAS (Reintegration Assistance from Switzerland).

Comme son nom l'indique, le projet consiste à soutenir les migrants de retour dans leur processus de réintégration une fois arrivés dans le pays d'origine. Cependant, l'OIM ne peut offrir que ce que le SEM décide de financer. Il s'agit principalement d'une assistance financière à la réintégration (allant de CHF 3000 à CHF 5000) et, si nécessaire, une assistance médicale. Après avoir mené de nombreux projets de réintégration dans des pays spécifiques (Tunisie, Nigeria, Irak, etc.), il a été suggéré à l'État suisse d'adopter une approche plus complète dans le cadre du projet dans son entièreté. Sur la base du nombre de retours, les pays dits « à financement forfaitaires » (*flat-funded*)⁶ sont identifiés. Dans ces pays, l'OIM est alors en mesure d'offrir une approche plus holistique de la réintégration, incluant ainsi formation, santé mentale,

⁵ SEM. (2023c). Programmes à l'étranger.

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe/programme-im-ausland/laufende.html>

De tels programmes ont été mis en place dans le passé en Afghanistan, au Maghreb, en Angola, en Arménie, dans les Balkans occidentaux... Pour plus d'informations : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe/programme-im-ausland/abgeschlossene.html>

⁶ Le financement «*flat-funded*» est l'allocation d'un montant forfaitaire, indépendant du nombre de personnes retournant dans le pays, permettant une certaine stabilité et marge de manœuvre. Le financement «*service-based*» est lui dépendant du nombre d'arrivée depuis la Suisse et peut donc fortement fluctuer et créer de l'instabilité dans le financement de la branche de l'OIM.

soutien psychosocial (actuellement en place au Nigéria, Irak et Sri Lanka), et d'autres mesures propres au groupe ciblé. Le soutien médical et psychologique est, par exemple, procuré en Algérie. Tous les rapatriés volontaires intéressés peuvent en bénéficier. Le projet est prolongé sur une base annuelle, ce qui signifie que les activités sont toujours planifiées sur des cycles de 12 mois. Lorsque le nombre de retour vers le pays en question diminue, le SEM décide généralement l'arrêt du programme. Ce fût le cas de la Gambie en 2022 et de l'Iran en 2023 (IOM, n.d.).

Cette étude vise à définir quels sont les résultats et perspectives de l'aide au retour Suisse pour ses bénéficiaires, en soulignant les défis à relever lors du retour et en tirant des domaines d'amélioration de l'aide au retour volontaire et à la réintégration. Ce travail propose différentes suggestions et recommandations que Swissaid peut soutenir et utiliser dans son travail à l'international.

Nous avons donc cherché à identifier ce que pensent les bénéficiaires et acteurs nationaux et internationaux impliqués dans ces programmes. Nos analyses et conclusions s'appuient sur une revue de la littérature, ainsi que de nombreux entretiens effectués avec des bénéficiaires de l'AVR, des migrants de retours n'ayant pas bénéficié des programmes suisses, des experts, des employés des différentes branches de l'OIM et des différentes organisations et institutions participant à la mise en oeuvre de l'aide au retour dans

le Canton de Genève et en Suisse (Voir annexes : Méthodologie et Interviews). Dans cette recherche, notre groupe a été confronté à un manque de traçabilité des bénéficiaires limitant ainsi le nombre de témoignages et avis récoltés. La recherche se concentre sur programmes AVR fournis par la Confédération Helvétique, cependant, d'autres thèmes méritent également d'être approfondis, tels que le retour des individus incarcérés ou l'influence montante de Frontex dans la mise en oeuvre des retours. Il serait également important de se pencher plus en détail sur les autres services d'AVR indépendants de l'État, comme les programmes proposés par l'association Réintégration dans le pays d'origine en partenariat avec le Service Social International (SSI), qui offre un soutien aux personnes n'ayant pas pu bénéficier de l'AVR sur la base des critères établis par le SEM et la LASi⁷.

Ce rapport présente en premier lieu les problématiques globales liées à la migration de retour, pour ensuite se concentrer plus précisément sur les défis spécifiques auxquels sont confrontés les migrants à leur retour dans leur pays d'origine. La section suivante analyse les différentes réponses apportées à ces défis apportées par les institutions impliquées dans les programmes d'assistance au retour. La dernière partie du rapport met en lumière différentes idées et recommandations touchant au domaine de l'aide au retour Suisse.

⁷ Pour plus d'informations sur le système SSI: <https://ssi-suisse.org/fr/reintegration-dans-le-pays-dorigine/361> et <https://reintegrationproject.ch/>.

B. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE : PRINCIPAUX DÉFIS SOULEVÉS PAR L'AIDE AU RETOUR ET RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

1. DÉFIS GÉNÉRAUX SOULEVÉS TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE DE RETOUR.

CONSIDÉRATIONS SUR LA VOLONTÉ DE RETOURNER : QUE VEUT DIRE « VOLONTÉ » ET COMMENT CE TERME EST-IL UTILISÉ DANS LE PROGRAMME D'AIDE AU RETOUR ET À LA RÉINTÉGRATION ?

De multiples débats ont été ouverts à différents niveaux concernant l'appellation « volontaire » de l'aide au retour.

La littérature académique souligne une dichotomie persistante dans le discours public sur la migration de retour (Erdal, Oeppen, 2022) : elle est souvent considérée comme étant volontaire ou forcée. Le fait que les institutions elles-mêmes définissent l'aspect volontaire ou non du retour est souvent décrit comme étant problématique, étant donné que la définition même de la volonté (établie ci-dessous) n'est pas applicable à certains cas de retours assistés (Erdal, Oeppen, 2022, 2017; Olsaretti, 1998, 2004, 2018; Webber, 2011; Colburn, 2008).

Nombreux sont donc les chercheurs cherchant à apporter une certaine nuance dans cette vision manichéenne. Suivant le cadre proposé par Olsaretti (1998, 2004, 2018), Colburn (2008) et Webber (2011), les décisions volontaires nécessitent d'une part une **compréhension totale du contexte** dans lequel elles sont prises et d'autre part des **alternatives acceptables** parmi lesquelles choisir. Les auteurs soulignent

notamment l'importance de l'accès à l'information et du rôle des acteurs engagés dans la procédure de retour. Les personnes souhaitant retourner ont besoin d'« informations complètes, impartiales et détaillées sur les conditions qui les affecteront s'ils reviennent ». (Webber, 2011, 104). Les institutions chargées de fournir l'aide au retour doivent alors être en mesure de mettre ces informations à disposition. La littérature critique également l'étiquette « volontaire » lorsque la seule alternative viable pour un migrant est d'être renvoyé contre son gré dans son pays d'origine (Erdal, Oeppen, 2017, 2022 ; Webber, 2011, Olsaretti 1998, 2004, 2018). Il est donc primordial de tenir compte du contexte, tant dans le pays d'origine (sécurité du retour) que dans le pays de destination (statut juridique). Dans le cas de la Suisse, c'est précisément l'une des raisons du mandat de l'IOM : cela permet donc en théorie aux institutions suisses de bénéficier de leur savoir et expertise sur place. Une communication est établie entre les services d'aide au retour et les différents bureaux, en Suisse et dans les pays de retour.

Dans le contexte suisse, le SEM définit l'aide au retour comme visant « à promouvoir le retour des requérants d'asile, qu'il soit volontaire ou qu'il découle d'une obligation de quitter la Suisse, et à faciliter leur

réintégration dans leur pays de provenance » (SEM, 2024, n.p). Cette clarification a également été soulignée lors de notre entretien avec Mr Thomas Lory, chef du domaine spécialisé de l'Aide au retour au SEM : ce programme a pour but d'assurer la dignité, une meilleure situation pour les personnes ayant peu de chance de rester en Suisse dans le domaine de l'asile (Lory, entretien personnel, février, 2024).

Dans le cas du canton de Genève, la responsable du service d'aide au retour et à la réintégration, Mme Elena Fieni, nous explique que « souvent, on parle aussi de retour *accepté*, notamment pour toutes les personnes qui ont, soit fait une demande d'asile, soit une demande de régularisation et qui finalement reçoivent une réponse négative mais acceptent cette décision, et qui acceptent de rentrer de manière autonome au pays » (Fieni, entretien personnel, février, 2024). Un exemple extrême de cette situation est celui d'un migrant que nous avons interviewé, retourné en Tunisie pour éviter une nouvelle détention administrative en Suisse. Mme Fieni insiste sur le fait que le travail des conseillères de la Croix-Rouge Genevoise est de donner les informations nécessaires en vue du retour et surtout de respecter les choix de la personne : « On n'est pas ici pour juger, ni pour décider de leurs vies. Pour nous, c'est vraiment un travail d'accompagnement. [...] L'idée ce n'est pas de vendre en rêve parce que, je veux dire, les personnes connaissent mieux que nous des défis qui les attendent dans leur pays d'origine, mais en même temps nous on est aussi conscient des défis qui existent ici ». (Fieni, entretien personnel, février, 2024).

Au niveau individuel, il est alors important de regarder une condition fondamentale qui lie tous les rapatriés, à savoir la **préparation au retour** (*return preparedness*). Ce terme désigne « un processus qui, par définition, se déroule dans la vie d'une personne, au fil du temps, et qui est façonné par des circonstances changeantes, c'est-à-dire des expériences personnelles, des facteurs contextuels dans les pays d'origine et d'accueil. » (Cassarino, 2014, 159). Ce concept ne repose pas seulement sur la préparation au retour *per se*, mais aussi sur la capacité à rassembler les ressources matérielles et immatérielles nécessaires à la réussite du retour. Comme ressources immatérielles, on peut notamment citer l'importance du tissu social et une santé mentale saine, dont l'importance sera établie plus en détail dans la suite de ce rapport.

LA QUESTION DE L'INCERTITUDE : DES SITUATIONS ET UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION.

Comme le souligne Cassarino (2014), il existe trois modèles différents de réintégration, façonnés par trois éléments interdépendants : le **contexte dans les pays d'origine**, la **durée et le type d'expérience migratoire à l'étranger** et les **conditions dans les pays d'accueil et d'origine** participent à **la décision du retour**.

Les entretiens avec deux employées de l'OIM à Berne et Elena Fieni, responsable de l'aide au retour volontaire à Genève, ont révélé l'importante notion d'**incertitude**, qui touche ces trois domaines.

Pour l'OIM, dont le travail dans le contexte de la migration de retour consiste

essentiellement en la conception et le suivi de la réalisation des projets de réintégration des personnes de retour, l'incertitude est créée par le besoin constant d'ajustements relatifs au déroulement des projets en eux-mêmes ainsi qu'aux activités mises en place par les différents pays dans lesquels s'effectuent les retours. Il existe donc une grande part d'imprévisibilité, ayant un impact direct sur la disponibilité de l'aide aux migrants de retour. On peut notamment parler de **l'imprévisibilité des flux migratoires**, en particulier dans des périodes d'instabilité géopolitique, de plus en plus courantes. Ces flux de population impactent les politiques relatives à la problématique et les lois d'asile dans les pays dits « receveurs » et de transit.

Quant à Elena Fieni, lorsque nous lui avons demandé s'il y avait des statistiques sur les personnes demandant l'aide au retour à Genève, nous a répondu : « C'est très compliqué de donner une ligne, tout dépend du type de migration. [...] Ça évolue, d'un semestre à l'autre, et aussi d'une année à l'autre. Cela dépend du contexte mondial, des événements. » (Fieni, entretien personnel, février 2024). **L'évolution constante des facteurs géopolitiques** impacte directement et modifie sans cesse les réalités auxquelles seront confrontés tous les acteurs de la migration de retour. Cette incertitude rend difficile l'identification de tendances futures et demande une **réévaluation permanente des stratégies en matière de retour**.

CONSIDÉRATIONS SUR LA SANTÉ MENTALE : LES PERSONNES QUI RETOURNENT DANS LEUR PAYS D'ORIGINE PEUVENT ÊTRE DANS UN ÉTAT FRAGILE.

Lorsque nous avons demandé à différents professionnels accompagnant des personnes de retour quel obstacle pourrait compromettre la réintégration, il a été courant de répondre la santé mentale. Cela nous a semblé intéressant, étant donné que ce programme est souvent abordé du point de vue économique. Monter un projet sur le long terme, surtout en tant qu'entrepreneur, nécessite en effet une certaine **stabilité économique mais aussi psychologique**. C'est ce que nous a dit Mme Lida Leskaj, partenaire SSI en Albanie, et chargée de superviser les projets de réintégration : « Il y a besoin d'avoir beaucoup de patience et de motivation, ce qui n'est pas toujours le cas. Le projet ne marche pas si le bénéficiaire ne veut pas tout donner, avec une certaine patience de travail. » (Mme Leskaj, entretien personnel, mars 2024).

Cette motivation est intrinsèquement liée au tempérament de la personne. Un migrant de retour en Tunisie nous a confié :

Je sais comment prendre soin de moi, je sais comment garder ma concentration sur mes objectifs, je travaille sur ça, je fais de la méditation dans le monde sportif, on a quelques notions de trucs mental aussi dont la psychologie, donc c'est quelque chose que je sais comment gérer ça plus ou moins donc ça va. Malgré que... j'avoue que des fois, surtout quand il y a beaucoup de complications surtout dans le projet c'est là que c'est pas facile à gérer mais ça va, je sais que je suis quelqu'un de, comment dire... de pratique. Je reste pas... je

croise pas les bras, à déprimer, je trouve des solutions. Donc ça va, je m'en sors pas mal.

(entretien personnel, mars 2024)

Ce témoignage met en lumière la résilience mentale et la persévérance nécessaires pour affronter les difficultés liées au retour et à la mise en place d'un projet de réintégration. Bien que cette personne estime relativement bien se maintenir, on peut imaginer que d'autres personnes dans une situation similaire ne puissent pas en dire autant.

Une personne de retour au Sénégal avec qui nous avons pu conduire un entretien à distance et ayant monté une organisation de soutien aux migrant.e.s de retour nous a fait remarquer que si l'assistance se veut d'être utile, elle doit se focaliser d'abord sur les aspects psychologiques du retour, puis sanitaires et seulement ensuite sur l'aspect financier. Selon lui, considérer l'aspect psychologique du retour est donc d'importance capitale. En effet, certaines expériences de migration peuvent avoir un effet néfaste sur la santé mentale, l'intégration sociale et la santé physique. Elena Fieni souligne la saillance croissante des problèmes psychologiques pour les personnes s'engageant dans une procédure de retour : « Cela fait 14 ans que je travaille dans ce domaine. Quand j'ai commencé, les personnes qui avaient des vulnérabilités psychologiques étaient l'exception. Maintenant, l'exception est d'avoir des personnes qui vont bien » (Elena Fieni, entretien personnel, février 2024).

La procédure de retour peut aussi constituer une échappatoire à un mal-être ressenti dans le pays d'accueil. Lorsque nous avons

demandé à une personne de retour au Brésil ce qui l'avait amenée à décider son retour, elle nous a sobrement et simplement répondu « Ne pas tomber en dépression » (Mme X, entretien personnel, avril 2024). Bien entendu, quitter la Suisse ne résout pas automatiquement toutes les difficultés psychiques que les individus peuvent ou ont pu rencontrer.

CONSIDÉRATION SUR LES BESOINS PERSONNELS DES PERSONNES DE RETOUR.

Au cours de nos recherches, différentes personnes et institutions nous ont fait part de l'importance de considérer les besoins personnels des migrants de retour. Nous avons notamment reçu des commentaires à ce sujet de la part du bureau de l'OIM à Genève, du SEM et d'Elena Fieni au nom de la Croix-Rouge suisse, mais aussi d'experts tels que Simon Barussaud et Fabrice Roman, ancien directeur de La Roseraie - un centre d'accueil, d'échanges et de formation pour toute personne migrante à Genève. Les personnes ayant elles-mêmes expérimenté un retour, notamment de l'une d'entre elles étant retournée au Sénégal, nous ont également fait prendre conscience de l'importance à accorder à cet aspect. Tous reconnaissent qu'une approche unique ne permet pas de répondre efficacement à la **diversité des besoins financiers, sanitaires, psychologiques** et des défis auxquels sont confrontés les migrants de retour.

Un migrant iraquien avec qui nous avons échangé par écrit a décidé de partir de son pays pour des « problèmes familiaux » (entretien personnel, mai 2024). Lorsque ceux-ci se sont résolus, il est ensuite rentré au pays. Pour lui, l'isolation qu'il a vécue en

Suisse a été la principale raison de son départ, en plus de difficultés financières. Pour une migrante brésilienne, ce sont d'abord des difficultés économiques ont représenté la principale raison de son retour : elle a ressenti « de la frustration de travailler pour ne rien gagner » (entretien personnel, avril 2024). Après son retour, elle a ensuite souhaité reprendre les études pour « gagner un savoir que personne ne puisse lui enlever » (entretien personnel, avril 2024). Un migrant tunisien que nous avons eu par téléphone a été contraint de retourner de part des raisons administratives : son visa étant arrivé à échéance, il a dû quitter la Suisse et a préféré entamer cette procédure avec le programme d'aide au retour (bien qu'il ait été en détention administrative avant cela). Il voulait d'abord créer une salle de sport en Tunisie, puis a décidé de se tourner vers l'élaboration d'un bar. Durant nos interviews avec des personnes de l'OIM, certaines personnes ont mentionné que des instabilités politiques peuvent aussi être à l'origine de la migration initiale vers la Suisse. Lorsque la situation s'améliore, la personne peut alors décider de rentrer. Ces quelques exemples montrent à quel point les besoins et attentes des migrant.e.s sont divers et varient selon leurs expériences personnelles.

La flexibilité des programmes d'aide au retour apparaît alors comme une nécessité au bon fonctionnement et à la réussite de ces programmes, qui, comme décrit plus haut, sont influencés par les évolutions des dynamiques migratoires. Comme le souligne Thomas Lory au nom du SEM, la rigidité des structures actuelles, avec des évaluations

menées tous les trois ou quatre ans, ne permet pas de répondre adéquatement à l'évolution des besoins des rapatriés (Mr Lory, entretien personnel, février 2024). Il souligne la difficulté d'adapter chaque programme aux circonstances propres à l'individu ou la famille qu'il concerne, mais reconnaît néanmoins l'importance d'aborder cette question.

L'un des éléments clés pour obtenir cette flexibilité réside dans la capacité à offrir un soutien sur le lieu du retour. Comme l'a indiqué un migrant retourné au Sénégal, la majorité des organisations d'assistance sont concentrées dans les centres urbains, négligeant les réalités des zones rurales où les migrants de retour peuvent être confrontés à des défis différents que ceux des villes.

En outre, le migrant de retour au Sénégal a également mentionné les effets positifs de faire accompagner les personnes qui viennent de retourner par d'autres individus ayant vécu une expérience similaire plus tôt, rendant la compréhension et la confiance plus facile.

En résumé, tous les individus n'ont pas les mêmes objectifs en termes économiques, sociaux, psychologiques, etc. Ils ont également des attentes différentes par rapport au processus du retour lui-même. Pour faciliter le parcours migratoire, il est également fondamental de comprendre que les attentes peuvent largement évoluer au cours du processus de migration (Sabates-Wheeler et al, 2009, Stark, 2018).

CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉCONOMIE FORMELLE / INFORMELLE : UNE DICHOTOMIE À DÉPASSER ?

En considérant la création d'une entreprise, il faut également considérer le contexte économique dans lequel ont évolué les personnes en Suisse et dans lequel elles monteront leur projet dans le pays de retour.

D'une part, en Suisse, certaines personnes cherchant à retourner dans leurs pays d'origine via les programmes d'aide au retour sont en situations informelles (n'ayant pas de statut légal, en tant que déboutées de l'asile ou sans papiers) (SEM, 2008). L'emploi informel réfère aux « emplois ou activités de production et de commercialisation de biens et de services légaux qui ne sont pas protégés ou réglementés par l'Etat » (Jütting, 2009, 18). Ce sont des situations précaires qui impliquent une absence de sécurité et de protection sociale. Cela peut donc impacter lourdement les personnes et contribuer à une charge mentale déjà importante. Cet aspect doit être pris en compte avant le retour : une situation précaire de la personne prévoyant de rentrer la rend plus vulnérable et donc potentiellement sujette d'exploitation (Swissaid-Iheid 2023). Dans le cas de Genève, environ 50% des bénéficiaires de l'aide au retour sont des personnes sans-papier (Fieni, entretien personnel, février 2024), qui sont donc dans des situations fragiles : elles ne sont pas considérées comme des travailleur.se.s formel.le.s de l'économie selon l'art 21 §2 let. a-e du Code des Obligations, et n'ont pas de protection sociale.

D'autre part, il est important de prendre en compte les défis que représentent la réintégration économique dans le pays de retour. Un premier aspect a été pointé du doigt lors de l'un de nos entretiens avec une branche de l'OIM à l'étranger : la réintégration des personnes devant se faire dans le système formel, la charge administrative est non négligeable et peut parfois décourager certaines personnes (un bureau de l'OIM du Sud-Caucase, entretien personnel, avril 2024). De plus, la 'formalité' est souvent l'occasion de nombreuses tracasseries-corruptives de la part de l'administration.

De plus, la distinction systématique entre économie formelle et informelle est parfois dure à établir clairement. Les deux secteurs sont en effet entremêlés. Ne se focaliser que sur l'économie formelle peut parfois être un blocage. En effet, « dans de nombreux pays, l'emploi informel représente une part importante de l'économie et du marché du travail et joue un rôle majeur dans la production, la création d'emplois et la génération de revenus. Cependant, l'informalité expose les travailleurs à un risque accru de vulnérabilité et de précarité » (ILO, 2023, n.p). Selon Simon Barussaud, chercheur en socioéconomie spécialisé entre autres dans la migration en Afrique de l'Ouest :

Pour bien des personnes, le secteur informel est un tremplin, en tant qu'employé ou entrepreneur pour lancer son activité. Après, s'il y a un accompagnement, la personne peut migrer volontairement vers le secteur formel après l'obtention des ressources nécessaires. Pour les migrants, c'est la même problématique. De dire que l'on considère le

retour comme réussi que si c'est une entreprise formelle, respectant un nombre de réglementations, ce n'est pas l'optique. L'optique est que la personne puisse générer un revenu, s'insérer économiquement, socialement. Et puis après, avoir un accompagnement pour tendre à la formalité. [...] Vouloir la formalisation juste pour la formalisation, ça n'a pas de sens. La formalité n'a de sens que si elle améliore la qualité des emplois qu'il y a derrière. Elle détermine l'accès à la protection sociale, l'inclusion financière, la capacité des travailleurs à défendre leurs voix, peser sur les négociations etc.

(Barussaud, entretien personnel, janvier 2024)

L'analyse des procédures de retour nécessite donc la prise en compte de divers paramètres entourant ces programmes. Le cadre de l'aide au retour, souvent qualifiée de « volontaire », est controversé, en particulier s'il s'agit de la seule option disponible pour la personne. De plus, comprendre ces processus implique d'analyser les dynamiques migratoires globales et les contextes géopolitiques locaux. Chaque individu ayant des besoins et ambitions spécifiques, les conseillers doivent tenir compte à la fois de ces aspects globaux et de la dimension personnelle pour élaborer un projet viable. Enfin, il peut être stratégique de débiter certains projets dans l'économie informelle pour faciliter la transition vers la formalisation.

2. DÉFIS POST-RETOUR.

Les enjeux généraux soulevés dans la première partie soulèvent d'autres problèmes qui se concrétisent après le retour.

Retourner dans son pays d'origine après une période de migration peut être marquée par une multitude d'obstacles qui vont bien au-delà de l'acte physique de relocalisation. La décision de retourner dans le pays d'origine ou de résidence peut être influencée par divers facteurs, et l'ampleur des défis rencontrés post-retour est régulièrement sous-estimée. Lors de leur retour, les migrants sont confrontés à des obstacles financiers, économiques, sociaux et psychologiques qu'ils doivent surmonter et qui influencent considérablement le processus de réintégration. La nature des défis post-retour auxquels sont confrontés

les migrants dépend de facteurs tels que l'âge, le sexe, le handicap, la situation financière, la durée du séjour à l'étranger, les traits psychologiques, etc. (OIM, 2021). L'un des objectifs des programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVR) est d'aider les bénéficiaires à faire face à ces défis, à travers l'allocation d'une somme d'argent et l'élaboration de projets de réintégration, susceptibles d'avoir un impact sur leur réintégration. Selon l'une des branches de l'OIM en Asie occidentale (entretien personnel, avril 2024), la **réintégration est considérée comme durable** lorsque les rapatriés ont atteint des niveaux d'**autosuffisance économique, de stabilité sociale au sein de leur communauté et de bien-être psychologique** qui leur permettent de faire face aux facteurs de

ré-émigration. Ces facteurs et leur réalisation sont intrinsèquement liés à la personnalité et la situation de chaque bénéficiaire. Les attentes concernant la vie après le retour diffèrent souvent de la réalité à laquelle ils sont confrontés. Un migrant qui est retourné dans son pays d'origine depuis la Suisse nous a déclaré lors d'un entretien téléphonique : « Pour mon retour, ça n'a pas été facile non plus, après plus de 7 ans où je n'étais pas allé en Tunisie, je suis revenu... J'ai trouvé que beaucoup de choses avaient changé et que la vie n'était plus la même qu'avant... Le retour, ça n'a pas été facile, ça a été brutal, douloureux... » (entretien personnel, mars 2024).

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES APRÈS LE RETOUR.

L'un des problèmes auxquels sont confrontés les migrants de retour est une insuffisance et une instabilité financière à **court et long terme**. Dans la plupart des cas, les migrants de retour se retrouvent sans les ressources financières nécessaires pour subvenir à leurs besoins primaires et de long terme dans le pays du retour. Les biens et économies des migrants - et parfois de leurs proches - sont souvent dépensés pour couvrir les frais du parcours migratoire de ces derniers. Cette insuffisance financière peut amener les personnes à subir la précarité, le sans-abrisme, une mauvaise santé physique et une pression psychologique engendrés par cette situation. Le programme suisse en place prévoit de donner aux migrants de retour une somme allant jusqu'à 3000 CHF pour les personnes seules et considérées en bonne

santé (OIM Berne, entretien personnel, janvier 2024). La valeur réelle⁸ de cette aide en espèces varie considérablement en fonction des conditions économiques du pays de retour. Dans certains pays, le montant alloué ne sera pas même suffisant à couvrir les besoins primaires des personnes une fois arrivées dans le pays de retour. C'est ce qui ressort d'un entretien que nous avons mené avec un bureau de l'OIM en Asie du Sud : ceux qui doivent satisfaire d'urgence leurs besoins fondamentaux ne peuvent pas immédiatement allouer l'argent reçu à la réalisation de leur projet de réintégration. Lors de notre entretien avec Simon Barussaud, ce dernier nous a affirmé que, parfois, « la somme donnée est trop faible pour monter une affaire, et l'argent sera certainement utilisé pour les besoins les plus urgents plutôt que pour mener à bien le projet » (Barussaud, entretien personnel, janvier 2024). C'est également ce qu'a soutenu Fabrice Roman lors de nos entretiens préliminaires. Il nous a aussi fait part de ses préoccupations concernant l'inadéquation des fonds alloués aux bénéficiaires, soulignant la nécessité d'une approche plus holistique des défis post-retour. Selon M. Roman, la perception qu'ont les autorités suisses des niveaux de développement des autres pays pourrait conduire à sous-estimer les ressources nécessaires à une réintégration réussie (Roman, entretien personnel, février 2024). Ce sentiment est également partagé par les migrants de retour, comme dans le cas d'un migrant de retour au Sénégal qui a souligné l'importance d'augmenter le financement et la longueur du suivi afin d'améliorer le taux

⁸ Valeur ajustée reflétant le pouvoir d'achat de la somme, prend en compte des caractéristiques comme l'inflation.

de réussite des projets de réintégration. Il a également déclaré qu'avec des ressources financières limitées, les migrants donnent la priorité aux besoins immédiats plutôt qu'aux investissements à long terme, ce qui entrave les efforts d'intégration durable (entretien personnel, mars 2024). D'autres, dont les besoins immédiats sont moindres (par exemple, car ils ont encore des possessions sur place ou ont un réseau social capable de les soutenir), peuvent investir plus facilement dans leur réintégration économique (Bolzani, 2022).

De fait, la somme allouée par le SEM via les services fédéraux ou cantonaux est prévue comme un tremplin : la Croix-Rouge genevoise nous a confié que les 3000 CHF servent de point de départ à la mise en place d'un projet, d'une entreprise, sans pour autant qu'ils ne couvrent l'entièreté des frais générés par la réalisation du projet (Elena Fieni, entretien personnel, 2024). Les projets en question sont d'ailleurs très variés ; salon de coiffure, café-restaurant, fromagerie, reprise d'études universitaires, des ateliers de couture, etc. Toutes les idées sont bienvenues à condition que la situation dans le pays de retour permette leur mise en place et que les institutions en charge des services conseils approuvent le projet.

Il est difficile, voire impossible, d'établir une généralité sur la manière dont les migrant.e.s de retour investissent l'argent reçu. Il serait alors utile de considérer le contexte, au sens des conditions économiques des bénéficiaires afin de voir plus précisément comment est l'argent utilisé et ce que peuvent en faire les bénéficiaires selon leur projet de réintégration. Pour se faire, il est nécessaire d'augmenter

la traçabilité des bénéficiaires et d'étudier la manière dont la somme allouée est réellement utilisée de manière plus précise.

CONSIDÉRATIONS SUR LE STATUT POST-RETOUR DANS LA COMMUNAUTÉ D'ORIGINE : LA NÉCESSITÉ ET LES CHALLENGES À LA (RE)CONSTITUTION D'UN TISSU SOCIAL ET FAMILIAL.

« Il y a tout un processus de réadaptation à la société d'origine qui est à faire. Effectivement, s'il n'y a pas un accompagnement, je pense, des dispositifs, la probabilité que cela se termine par un échec est quand même assez élevée », nous a confié Simon Barussaud, lors d'un entretien préliminaire (Barussaud, entretien personnel, janvier 2024). Avoir des connexions sur place permet aux personnes souhaitant engager une procédure de retour non seulement d'être entourée après son retour, mais également de connaître la situation actuelle du pays à différents niveaux, un aspect primordial dans la réalisation du projet de réintégration, quelle qu'en soit sa nature. Or, il a été noté qu'une période de migration plus longue peut réduire le capital social des rapatriés, entraînant une perte de réseaux sociaux qui a des conséquences négatives sur leur activité (Cassarino, 2000). L'OIM est alors un acteur important de la procédure de retour depuis la Suisse, permettant entre autres de collecter, dans la mesure de ses capacités et ressources, des informations au niveau légal, administratif, de sécurité, d'accès aux soins médicaux, etc. dans le pays du retour. Ces éléments sont alors transmis au futur bénéficiaire, lui permettant ainsi d'être mieux préparé, même s'il n'a pas nécessairement de contacts sur place (Fieni, entretien

personnel, février 2024). Cette collaboration avec l'OIM permet aux structures suisses cantonales et fédérales préparant le retour de donner les informations nécessaires à la conception d'un projet et à un retour qui se voudraient durables.

Comme établi précédemment, les personnes qui migrent ont généralement beaucoup investi dans leur voyage, notamment en termes de coûts personnels, qui incluent les dangers potentiels du voyage, ainsi que d'engagements financiers substantiels, certaines familles s'endettant pour financer le voyage. Comme l'indique le rapport 2023 (Swissaid-Iheid ARP, 2023), l'un des problèmes récurrents est la stigmatisation et les attentes placées sur les familles des migrants de retour. Le retour peut être perçu comme un échec, en particulier lorsque les familles ont investi des sommes importantes pour envoyer leurs proches à l'étranger. La pression pour rembourser cet investissement est importante, et les migrants de retour peuvent éprouver une honte personnelle et sociale, conduisant à la stigmatisation et à la marginalisation qui peuvent également résulter d'une prétendue « contamination » aux sociétés occidentales (Scalettari et Gubert, 2019). Le stigma de la contamination est la perception des personnes de retour comme des menaces pour la culture locale par les personnes étant restées au pays. Ceux qui ont migré reviennent avec des traces de la culture du pays dans lequel la migration s'est effectuée (accent, habillement, etc.), en particulier lorsque le voyage a lieu à un jeune âge (Schuster & Majidi, 2015).

Ceci nous a été expliqué par une professionnelle du Service Social International,

« notamment pour des personnes qui ont quitté le pays où souvent la famille s'est saignée pour pouvoir payer le passeur, ce qui l'endette. Elle a donc beaucoup d'attentes par rapport à cette personne qui a fait ce processus d'asile ou de migration. Quand une personne rentre dans le pays de retour, je vois qu'il y en a certains qui ne vont pas dans leur famille parce que justement, sinon ils vont se faire complètement happer. »

Cependant, pour certaines personnes de retour, la famille reste un soutien : dans nos entretiens avec des personnes étant retournées, plusieurs soulignent l'importance de leur famille après être rentré.e.s dans le pays d'origine. Un migrant tunisien dont le permis n'a pas été renouvelé a pu bénéficier du soutien de sa mère, en termes matériel pour avoir un logement à son retour, mais également du soutien mental : il était déçu de lui-même, et sa famille a contribué à le soutenir dans cette période.

CONSIDÉRATIONS SUR L'EMPLOI.

La littérature suggère que plus la période de migration est longue, plus le capital social des personnes est réduit. Cela entraîne une perte des réseaux sociaux et a un impact négatif sur leur aisance à procéder à l'aspect économique de la réintégration (Cassarino, 2000). Même dans l'hypothèse où la personne possède un bon capital humain et financier, ces derniers ne suffisent pas à la réussite de la réintégration sans qu'ils soient assortis de la capacité de naviguer dans les réseaux locaux. (Sinatti, 2022). L'absence de réseau peut créer un désavantage majeur en termes d'opportunités économiques - telles

que l'obtention d'un emploi - pour les migrants qui rentrent au pays (Bensassi et Jabbour, 2022).

La quête d'un emploi ou d'une formation est en effet un des principaux défis attendant la personne de retour. Ayant résidé en Suisse pendant de longues périodes, les migrants peuvent ne pas être familiarisés avec le paysage économique à leur retour. Les conditions économiques dans le pays du retour n'étant pas fixes, l'établissement d'une activité lucrative est complexifié. C'est d'ailleurs ce dont a témoigné l'une des branches de l'OIM avec qui nous avons discuté au Moyen-Orient, pointant le manque de perspectives d'emploi dans le pays. En outre, la discrimination dans le processus d'embauche, en particulier à l'encontre des communautés minoritaires, aggrave les désavantages en matière d'emploi auxquels sont confrontés les migrants de retour. Un représentant du Service social international (SSI) a déclaré que « de nombreuses personnes vulnérables sont confrontées à des défis importants lorsqu'elles retournent dans leur pays d'origine, en particulier si elles appartiennent à des groupes minoritaires » (SSI, entretien personnel, février 2022). En termes d'exemples concrets, nous pouvons mentionner qu'une grande partie des rapatriés au Sri Lanka sont des Tamouls, groupe minoritaire souvent confrontés à une discrimination entravant leur recherche d'emploi. Balachandran (2016) note que même les Tamouls qualifiés ont du mal à obtenir un emploi dans le secteur public au Sri Lanka, ce qui reflète les préjugés systémiques dans le processus d'embauche.

CONSIDÉRATIONS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE.

Comme l'ont souligné un migrant de retour au Sénégal et Simon Barussaud, les migrants de retour peuvent rencontrer des difficultés relatives à leur santé physique. Les migrants de retour qui rencontrent des problèmes de santé peuvent être confrontés à des défis dans la prise en charge de leurs maux une fois le territoire helvétique quitté. Certains des services et des médicaments prescrits en Suisse peuvent être indisponibles dans le lieu de leur retour. Ce problème a été soulevé lors de différents entretiens avec des branches de l'OIM telles que l'OIM Suisse, une branche de l'OIM d'Asie du Sud et une autre d'Asie de l'Ouest. Selon Mme Fieni, une préparation approfondie est nécessaire à ce stade pour remédier à ces disparités en matière de soins de santé. Comme elle l'a souligné :

Donc l'aspect médical, ça peut être un frein, c'est un problème qu'on a, c'est à dire savoir si on a accès au même type de médicaments, si on a accès à des consultations médicales, à des examens spécifiques etc., c'est déterminant pour savoir si le retour est faisable ou pas. Tout ce travail de recherche qu'on fait avec l'OIM est important, indispensable pour notre mission.
(Fieni, entretien personnel, février 2024)

Des complications physiques peuvent aussi apparaître suite à la somatisation de l'état de santé mentale des personnes de retour. En effet, comme abordé plus haut, une grande majorité des bénéficiaires sont sujet à une rude mise à l'épreuve de leur état psychique (choc post-traumatique, dépression, anxiété, etc.). Cependant, les troubles psychiques sont rarement exprimés comme tels par les personnes ayant vécu un parcours migratoire et sont régulière-

ment somatiques, c'est-à-dire exprimés par des douleurs physiques n'ayant pas d'autres raisons médicales de survenir (Laban et al., 2008). La personne souffrant de somatisation n'est généralement pas consciente de ce phénomène, ce qui peut mener la situation à empirer jusqu'à l'empêcher d'exercer des activités du quotidien (Kirmayer & Young, 1998), rendant ainsi le processus de réintégration d'autant plus difficile.

PERSPECTIVES GENRÉES ET RELATIVES À L'INCLUSIVITÉ DES PROGRAMMES DE RETOUR.

La catégorisation du « migrant » s'est, au fil du temps, accompagnée d'un imaginaire des personnes migrantes comme étant de genre masculin ou comme une masse, une unité non-générée, non-humaine. (King et Lulle, 2022). Cependant, au cours des dernières années, la notion de genre dans l'étude des phénomènes migratoires a pris de l'ampleur. Malgré tout, les études traitant de la migration de retour incluant des considérations de genre restent rares (King et Lulle, 2022). Les enjeux rencontrés par les personnes diffèrent évidemment selon leur genre et s'ils sont parties d'une minorité (orientation sexuelle, etc.). Dans cette section, nous souhaitons faire le point brièvement sur quelques-uns des défis auxquels sont confrontés les femmes, les enfants et les minorités sexuelles dans le cadre du processus de retour et de réintégration, afin d'en prouver l'importance.

Les femmes sont confrontées à des défis particuliers lorsqu'elles effectuent un retour, car dans de nombreuses sociétés leur statut social inférieur les limite en

matière d'opportunités, de ressources, de pouvoir d'influence, en comparaison aux hommes (Zetter, 2021). En Suisse, femmes et hommes bénéficient généralement d'un traitement quasiment équitable, une norme à laquelle les personnes ayant passé un certain temps dans le pays peuvent s'habituer. Alors, la réadaptation à des environnements où il existe des disparités entre les genres peut s'avérer difficile. Par exemple, dans certains pays, les normes sociétales limitent la capacité des femmes à louer un appartement de manière indépendante, ce qui les oblige à faire appel à des membres de la famille ou à d'autres arrangements (OIM Berne, entretien personnel, février 2024).

En outre, les enfants et les adolescents migrants sont confrontés à leur propre série d'obstacles lorsqu'ils retournent dans des pays où ils n'ont jamais résidé ou dont ils ne se souviennent plus après des années passées à l'étranger. Le succès de leur réintégration dépend de multiples facteurs, notamment la préparation linguistique, les systèmes de soutien à l'école, la familiarité cognitive avec le pays d'origine et l'implication des parents (Grosa et King, 2023).

Les populations LGBTQIA+ font également face à des enjeux spécifiques, les normes sociales en Suisse étant bien souvent différentes de celles du pays de retour. L'OIM Berne a souligné que la société suisse a tendance à accepter la communauté LGBTQIA+. À l'inverse, dans les pays de retour, les personnes LGBTQIA+ peuvent être confrontées à la stigmatisation sociale et, dans des cas extrêmes, à des répercussions juridiques pouvant aller

jusqu'à la peine de mort dans des pays comme l'Iran (OIM Berne, entretien personnel, février 2024). En 2023, l'Iran faisait partie des dix premiers pays auxquels la Suisse a fourni une aide au retour, ce qui indique que les migrants iraniens constituaient l'un des groupes les plus importants revenant de Suisse (SEM, 2023). Alors, parfois forcés à dissimuler leur orientation sexuelle, leur non-binarité, etc. post-retour, ces personnes peuvent éprouver de grandes difficultés à se réintégrer dans des sociétés ne pouvant pas les accepter comme elles sont.

On comprend alors l'importance de ces considérations dans la mise en œuvre des programmes d'aide au retour afin que la réintégration de la personne de retour puisse se solder par un succès.

CONSIDÉRATION SUR LA TEMPORALITÉ DU RETOUR ET DE LA RÉINTÉGRATION : LE SUIVI POST-RETOUR.

Après le retour et le début d'un projet, les projets de réintégration bénéficient d'un suivi. Comme nous l'a indiqué Simon Barussaud, donner une somme d'argent sans aucune forme de suivi est inutile. Cela a aussi été mentionné par un migrant du Sénégal (entretien personnel, mars 2024), où il notait l'importance du financement, mais surtout du suivi pour augmenter le taux de réussite d'un projet de retour.

Il arrive que des conseiller.e.s suisses gardent contact avec des bénéficiaires post-retour, mais il s'agit principalement de liens affectifs entre les deux parties (Fieni, entretien personnel, février, 2024). Comme le système mis en place par le SEM et les entités cantonales a choisi comme

partenaire l'OIM de par son expertise et sa présence dans de nombreux pays de retour, c'est cette organisation qui est chargée du suivi des projets après le retour. Le Manuel sur la réintégration de l'OIM (2019) affirme : « Les plans de réintégration doivent être revus périodiquement avec la personne renvoyée et adaptés si nécessaire, en particulier lorsque les besoins, les risques ou les objectifs d'une personne renvoyée changent. » Il est prévu que le suivi soit assuré dans les **12 à 18 mois** suivant la mise en place du projet. Cela est donc relativement court terme.

Comme nous en a informé Thomas Lory, au nom du SEM, ces projets de réintégration sont en effet destinés à être un **tremplin pour la réintégration**, et ne sont pas faits pour subvenir aux besoins de la personne de retour sur le long-terme. La personne de retour au Sénégal (entretien personnel, février 2024), ainsi que toutes les considérations vues ci-dessous, nous indiquent pourtant que ces projets nécessitent un suivi sur le long-terme : aux vu des potentiels antécédents psychologiques, physiques, ou familiaux des migrant.e.s de retour, la réintégration prend du temps, bien plus de temps que l'année et demie de suivi proposée par l'OIM ou d'autres structures de réintégration. Une approche individualisée est à nouveau nécessaire ici, pour définir la durée adaptée aux besoins de la personne de retour.

Il est également important de noter que garder contact et assurer un suivi n'est pas toujours évident : le contact entre l'OIM et les personnes de retour se perd facilement. Cela peut être expliqué d'une par la centralisation des bureaux dans les villes,

qui rend difficile un lien pérenne avec les zones rurales. Les trajets sont parfois longs et onéreux pour les personnes de retour, et les employés de l'OIM ne peuvent pas toujours se déplacer jusque dans le lieu où le projet se met en place. Et bien que les moyens de communications tels que le téléphone soient plus accessibles de nos jours, certaines personnes ne gardent pas les mêmes coordonnées et n'en font pas part au service de réintégration. De plus, la charge administrative peut être très lourde et décourager la personne. Enfin, comme l'a souligné le bureau du Service Social International en Albanie, le fonctionnement socio-économique de la capitale n'est pas toujours le même que celui des zones plus éloignées de cette dernière, et les conseillers ne connaissent pas toujours les enjeux spécifiques de certaines régions. Il est également possible que la personne décide d'entamer à nouveau un processus de migration et donc ne pas continuer son projet.

Enfin, comme un.e membre du personnel du bureau de l'OIM Iran nous l'a expliqué, il faut prendre en compte le fait que les personnes de retour ont généralement des projets à court et à long terme. À court terme, ils doivent répondre à leurs besoins urgents tels que le logement, les denrées alimentaires, la médication si nécessaire et les besoins de leurs enfants s'il y en a. Il est important de rappeler la nécessité de rétablir leur réseau social, crucial en termes

de soutien dans cette phase difficile. Ils doivent parfois vivre avec leur famille ou leurs amis pendant un certain temps en attendant de pouvoir être indépendants, une fois les besoins primaires comblés. Cependant, cela peut prendre un certain temps, et il est souvent irréaliste de s'attendre à ce que le projet démarre immédiatement après le retour.

Les défis touchant les personnes après le retour sont de nature diverse : économique, financière, sanitaire, sociale... Chaque personne de retour aura des objectifs et des moyens différents selon sa situation familiale et son statut social (lié notamment à son éducation, sa classe sociale, son identité de genre ou sexuelle), ce qui impacte nécessairement la manière de gérer les finances obtenues pour le projet de réintégration. Tous les aspects mentionnés précédemment prouvent une fois encore l'importance d'une approche holistique qui reconnaisse les complexités de la réintégration et les divers besoins des migrants de retour. Le suivi des projets de réintégration ne peut être négligé : les résultats de cette partie et de la précédente indiquent qu'une approche individualisée et prolongée est nécessaire pour garantir une réintégration réussie. Il n'est malheureusement pas toujours possible de maintenir un contact durable avec les personnes de retour.

3. RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

Entamer un projet de retour et de réintégration est donc un processus aux multiples facettes : il a été démontré ci-dessus qu'il est nécessaire d'en considérer les différents aspects pour en assurer le succès, ce qui est rarement une tâche facile. Or, les acteurs impliqués en sont conscients : au cours de notre recherche, nous avons pu établir une liste d'exemples concrets de bonnes pratiques, où les défis mentionnés sont pris en compte par les différents acteurs en charge de la réintégration.

LE MANDAT DE L'OIM : ASSURER UN RETOUR DURABLE CONSIDÉRANT LES DÉFIS SUR PLACE.

Comme mentionné plus haut, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) opère à travers ses différents bureaux dans le monde, chacun jouant un rôle crucial pour faciliter le retour volontaire et la réintégration durable des migrants de retour. Nos entretiens avec la Croix-Rouge Genevoise et le SEM nous ont expliqué que cette organisation a été choisie pour son expertise dans différents pays, sa capacité à fournir des informations sur divers sujets nécessaires à prendre en compte durant le processus de réintégration, de manière fiable et rapide.

Au vu de la disparité de fonctionnement de toutes les branches, nous souhaitons désormais présenter différentes missions OIM dans les pays de retour avec lesquelles nous nous sommes entretenues au téléphone et la manière dont celles-ci font en sorte de répondre à certaines des problématiques mentionnées dans les parties précédentes.

Les personnes que nous avons contactées de l'**OIM à Berne** mettent l'accent sur l'**intégration économique** en aidant les migrants de retour à accéder et intégrer le marché du travail et/ou en apportant un soutien financier aux projets planifiés avec les migrants et les conseillers. De plus, l'OIM Berne prodigue également un **soutien psychosocial**, une **assistance à l'échelle de la famille** ainsi que des **programmes d'engagement communautaire**, dans le but de trouver des solutions à un plus grand panel d'enjeux propres à chaque individu. Cependant, cette tâche minutieuse n'est pas facilitée par les disparités découlant du fonctionnement fédéral de la Suisse. En effet, en plus de devoir faire face à des bénéficiaires aux besoins très différents les uns des autres, la mise en place du programme suisse, qui découle de la loi fédérale, est différente dans chacun des cantons suisses. Ces divergences affectent l'efficacité et la cohérence des services de conseil cantonaux ainsi que la manière dont le bénéficiaire est soutenu. Quant aux bureaux de l'OIM dans les pays de retour avec lesquels nous nous sommes entretenues, leur fonctionnement et les défis qu'ils rencontrent sont propres au contexte géopolitique dans lequel ils agissent.

Des employé.e.s d'une branche de l'**OIM en Asie du Sud**, selon des critères qu'elle a établis, définit le **niveau de vulnérabilité de la personne de retour**. Celles qui sont considérées comme vulnérables se voient alors alloué un soutien supplémentaire. Pour ce faire, elle adopte une approche holistique, fournissant par exemple un soutien matériel, un soutien dans

l'obtention et la gestion de la documentation, un soutien médical et une assistance psychosociale. Le personnel y a également mis en place des groupes de conseil pour répondre spécifiquement aux défis sociaux et psychologiques auxquels sont confrontés les migrants et qui constituent une préoccupation majeure dans les programmes de retour. Au cours de l'entretien, il est apparu qu'une barrière linguistique devait être surmontée lors des séances de conseil avant le départ en Suisse, et il a été suggéré d'intégrer des traducteurs pour s'assurer que les migrants comprennent bien la situation actuelle dans le pays et les défis qu'ils rencontreront lors de leur retour. Malgré les différents défis auxquels l'OIM est confrontée dans le monde, certains aspects de chaque programme ont donné des résultats positifs.

En Suisse, l'intégration de **séances de conseil en gestion d'entreprise et de plans de réintégration complets** s'est avérée efficace pour soutenir les personnes de retour. De même, dans la branche de l'OIM en Asie du Sud, des services supplémentaires fournis, tels que la formation de trois jours au développement des entreprises (Business Development Training, BDT) et le programme avancé de développement des entreprises, ont été reconnus comme une bonne pratique avec des résultats encourageants.

Un autre aspect positif qui est apparu au cours de nos entretiens est la **coordination et la collaboration entre les bureaux de l'OIM**, essentielle pour assurer la bonne exécution des programmes de retour et de réintégration. Cette bonne coordination fonctionne efficacement grâce à une bonne

et constante communication entre les membres du personnel entre les différentes branches, qui échangent des documents et des informations de manière régulière. Par exemple, la coordination étroite entre les bureaux de Genève et d'Irak est évidente dans leurs efforts conjoints pour faciliter les retours, en donnant la priorité à la sécurité et au soutien tout au long du processus. Il en est de même pour la collaboration entre la branche de l'OIM en Asie du Sud et la Suisse, qui est cruciale pour obtenir l'approbation des projets de réintégration et pour garantir un soutien adéquat aux migrants. Une mission OIM du Moyen-Orient avec laquelle nous avons été en contact collabore étroitement avec les missions d'envoi telles que la Suisse afin de faciliter le processus de retour. Elle organise des séances de conseil avant le départ et des séances virtuelles pour préparer les migrants aux réalités du pays. Ainsi, ils permettent au projet de réintégration d'être plus « réalisable », ce qui est particulièrement utile dans des cas où le bénéficiaire a quitté le pays durant une longue période (personne travaillant pour une branche de l'OIM au Moyen-Orient, entretien personnel, avril 2024). En outre, cette mission offre une assistance et des sessions de conseil post-retour. L'un des défis que nous a partagés ce bureau de l'OIM au cours de l'entretien concerne la sécurité dans certaines régions du pays, qui nécessite une coordination et une évaluation minutieuses des conditions du retour pour façonner le projet de réintégration.

LA COUVERTURE DE L'AIDE AU RETOUR SUISSE S'ÉTEND PROGRESSIVEMENT POUR AIDER D'AUTRES PERSONNES DANS LE BESOIN.

Comme souligné dans les sections précédentes, il est important d'améliorer l'identification des vulnérabilités parmi les migrants, en particulier ceux qui ne sont pas couverts par les directives sur le retour, notamment vis-à-vis des réglementations sur les visas : les personnes n'ayant pas besoin de visa pour venir en Suisse, typiquement d'Argentine ou du Brésil, ne peuvent généralement pas bénéficier de l'aide au retour. De nombreuses personnes vulnérables sont confrontées à des défis importants lors de leur retour, en particulier si elles appartiennent à des groupes minoritaires et ne disposent pas de réseaux de soutien dans le pays. Il existe une lacune notable dans l'aide à la réintégration de certains groupes tels que les « sans papier ». Afin de pallier cette situation, la Croix-Rouge de Genève ainsi que le service CVR du canton de Vaud incluent les personnes sans statut légal dans leurs programmes d'aide au retour (d'autres projets pilotes ont été mis en place dans d'autres cantons).

L'aide au retour accordée aux sans-papiers constitue 50 % du travail de la CRG, démontrant son importance et sa nécessité. En effet, comme nous l'a expliqué Mme Fieni :

Les personnes qui vivent sur le territoire genevois sans statut légal, qui travaillent au noir sur le canton de Genève, une grosse proportion c'est des personnes qui viennent d'Amérique latine et qui n'ont donc plus besoin de visa. Donc en fait c'est une réalité à laquelle il faut s'adapter, on sait que c'est des personnes qui se trouvent très rapidement dans des

situations de vulnérabilité socioéconomique (Fieni, entretien personnel, février 2024).

Cet exemple démontre une bonne pratique, où le canton a ajusté ses politiques pour les rendre adéquates au contexte qui lui est propre.

Toutefois, si la responsabilité en la matière incombe principalement aux autorités cantonales plutôt qu'au gouvernement fédéral, la coopération entre les différents niveaux de gouvernement est essentielle. Des efforts sont faits pour collaborer entre cantons afin de soutenir le retour et la réintégration des personnes relevant de la loi sur l'AG, mais les différences d'idéologies politiques dans chaque canton peuvent entraver ce processus d'uniformisation.

DES SOLUTIONS POUR PALLIER LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.

Les structures engagées dans la procédure de retour se retrouvent souvent en manque de ressources, ce qui impacte considérablement leur fonctionnement. La situation est assez similaire que cela soit pour la Croix-Rouge Genevoise - où seules 4 personnes sont chargées de l'AVR cantonal -, les organisations dans les pays de retour ou pour les différentes branches de l'OIM des « missions d'accueil » (*receiving missions*) que nous avons interviewées.

En ce qui concerne les structures suisses, nous n'avons pas eu connaissance de perspectives d'amélioration. Dans les pays de retour, bien qu'il n'y ait aucun programme national en cours, le SEM alloue des fonds de base pour soutenir les bureaux de partenaires sur place, généralement l'OIM. Il

s'agit des pays où le nombre de départs est supérieur à la moyenne ou qui ont une importance politique particulière (*flat-funded approach*, ou financement forfaitaire). Ce financement vise à renforcer le soutien apporté aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine (SEM, 2024b). En effet, les rapatriés qui retournent dans ces pays et qui ont des projets spécifiques peuvent recevoir une formation commerciale ou, dans certains cas, des soins médicaux particuliers. Un représentant de l'OIM d'un pays ayant bénéficié du financement forfaitaire dans le passé nous a mentionné à nombreuses reprises à quel point revenir à une approche *service-based* (dépendant du nombre de retourné.e.s) avait mis en difficulté le bon fonctionnement de l'organisation.

LES ACTEURS DE LA RÉINSERTION SONT DE PLUS EN PLUS CONSCIENTS DE LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER UNE APPROCHE INDIVIDUELLE.

Les chapitres précédents ont chacun montré la nécessité d'aborder le processus de retour comme étant dépendant de différents facteurs spécifiques et pouvant varier de personne en personne. Il s'agit de considérer plusieurs niveaux : **personnels et contextuels**.

Les personnes employées de l'OIM que nous avons interviewées au cours de nos recherches précédemment mentionnées, ont toutes d'une manière ou d'une autre accentué l'importance accordée à ce point. Lorsque nous avons demandé à l'OIM en Asie de l'Ouest si leurs services étaient fournis majoritairement dans un domaine économique particulier, ils nous ont ré-

pondu : « La réinsertion comporte trois dimensions : économique, psychologique et sociale. [...] Dans notre contexte, nous ne pouvons pas nous concentrer sur un seul secteur particulier, notre réponse doit être **flexible pour tous**. » (IOM en Asie de l'Ouest, entretien personnel, avril 2024)

En termes d'adaptation des programmes aux besoins particuliers, nous pouvons mentionner ici une pratique particulièrement importante mise en place par l'IOM Iraq : les programmes de police communautaire et de lutte contre la traite travaillent à la mise en place de bureaux de **conseil juridique pour les femmes (WLCO)** et soutiennent le recrutement de femmes spécialistes en droit. Ceux-ci permettent aux femmes d'accéder dès leur retour à des services juridiques concernant la violence basée sur le genre (GBV), la violence sexuelle liée au conflit (CRSV), la traite et la documentation, ainsi que l'orientation vers des services de protection appropriés.

Plus globalement, toutes les questions que nous avons afin d'obtenir une vision générale des caractéristiques des personnes de retour ou des types de projets établis se sont heurtées à la même réponse, que cela vienne de l'OIM, du SSI ou du SEM : « cela dépend de la personne, du contexte dans lequel elle a évolué et dans lequel elle retourne. »

Il nous semble important de noter que toutes les considérations établies de ce rapport sont souvent déjà connues de la majorité des services de réintégration, en Suisse comme dans les pays de retour. Le but est désormais d'établir un système dont les acteurs auraient non seulement

conscience de ces aspects mais surtout pourraient agir en conséquence. Cependant, en raison de la complexité et de l'interconnexion de ces programmes, nous avons remarqué une forme de **syndrome du passager clandestin**. Il nous a en effet paru difficile d'éviter que les parties prenantes ne se renvoient la responsabilité de la mise en œuvre des solutions. Lorsque nous avons sollicité des actions concrètes pour faire face aux problèmes soulevés, le SEM nous a dirigés vers l'OIM, l'OIM vers le SEM, tandis que les organisations sur le terrain attendent des missions émettrices, telles que la Suisse, un soutien accru.

Bien que de nombreux défis restent à prendre en considération, il est possible d'établir une liste de bonnes pratiques sur la manière dont les institutions répondent à certains d'entre eux. La Suisse ayant choisi l'OIM comme partenaire responsable de la réintégration, nous avons étudié la manière dont différentes missions incluent les dynamiques sociales, les défis liés au genre, au statut légal dans leur travail d'aide à la réintégration. Les idées recueillies auprès de diverses parties prenantes, y compris les employés de l'OIM et d'autres organisations concernées, soulignent l'importance de la flexibilité et de la réactivité aux besoins économiques, psychologiques et sociaux uniques de chaque personne rapatriée. Une réintégration réussie ne peut reposer sur une stratégie unique ; elle doit plutôt être adaptée aux circonstances et prendre en compte les spécificités du pays, de la région, et les besoins des personnes. Or, nous avons observé un certain syndrome du passager clandestin, où les différents organes comptent sur les autres pour accomplir une tâche ou prendre certaines mesures.

C. IDÉES ÉMERGENTES ET RECOMMANDATIONS

Les parties précédentes ont illustré les différents défis liés à la migration de retour, ainsi que ce qui était réalisé sur le terrain afin de pallier une partie de ceux-ci. Lors de nos interviews, nous avons demandé aux bénéficiaires et aux personnes responsables chargées de la mise en œuvre des programmes, ce qui pouvait, selon eux, être amélioré dans le système existant. Nous avons alors pu formuler, à l'aide de leur avis et de la littérature, les recommandations suivantes. Dans ce cadre, la notion de

préparation au retour (*return preparedness*) présentée plus en détail au début de ce rapport doit être sérieusement prise en considération dans toute élaboration d'une procédure de retour, afin d'en augmenter les chances de réussite.

1. *Fournir une aide sur mesure.*

Un programme d'aide au retour idéal serait plus flexible et inclurait mieux les dimensions économiques et psychosociales du retour. Monsieur Thomas Lory, Chef

Domaine spécialisé Aide au retour au SEM nous parle d'aide « *tailor-measured* », ou sur mesure. La responsable du service d'aide au retour de la Croix-Rouge genevois, Elena Fieni pense, elle aussi, qu'un système moins standardisé et plus individualisé est un idéal vers lequel il faut tendre.

Actuellement, comme abordé plus tôt dans le rapport, l'aide au retour reste centralisée sur la question financière et la somme de l'aide accordée est similaire peu importe le pays dans lequel la personne prévoit de retourner. Peu d'autres facteurs peuvent influencer ce montant. Une aide individualisée pour chacun demande énormément de temps : l'établissement de critères précis permettant de déterminer combien la personne peut recevoir afin d'assurer un traitement égal des bénéficiaires nécessite la prise en compte de multiples facteurs personnels, nationaux, sociaux, culturels, etc., ce qui rend donc sa mise en œuvre relativement difficile. Cela pourrait être rendu possible grâce à une collaboration étroite avec les services d'aide au retour de l'OIM dans le pays de retour et les organisations locales. Ces informations doivent pouvoir être facilement accessibles aux personnes en charge de l'élaboration du projet dans le pays d'accueil (ici, la Suisse). Au niveau individuel, les conseiller.ère.s en vue du retour et les personnes chargées de la réintégration sont les mieux placées pour définir la situation financière, physique et psychologique de la personne. Avec une aide adaptée à leurs besoins, les bé-

néficiaires auraient d'autant plus de chance de réussir leur réinsertion.

2. Collaborer avec des organisations locales.

L'un des principaux problèmes liés à la question du suivi est la **perte de contact** avec les personnes de retour, surtout celles habitant en **régions rurales peu desservies et difficiles d'accès**. Comme souligné également par la personne retournée au Sénégal, une bonne coopération entre la Suisse et les ONG locales actives sur le lieu du retour pourrait permettre de faire face à ce problème. Il serait ainsi possible de prodiguer le soutien **psychologique, physique et financier** essentiel à la réussite de la réinsertion. Collaborer avec des organisations déjà implémentées garantirait alors un suivi de plus longue durée. Comme expliqué au long de ce rapport, cela s'avère nécessaire à la réussite de la réintégration, considérant que la migration de retour est souvent accompagnée de conséquences lourdes agissant sur le long terme. Travailler avec des organisations connaissant le terrain serait également un moyen optimal de mettre les personnes de retour en contact avec les populations locales.

Additionnellement, si des personnes travaillant dans ces organisations ont déjà vécu une expérience similaire, elles seraient plus proches des bénéficiaires en termes de culture et de vécu. La mise en œuvre des programmes serait ainsi gérée et influencée par des personnes ayant une connaissance approfondie du contexte local, ce qui

permettrait un soutien plus efficace et augmenterait les chances de réussite des projets et de réintégration des rapatriés.

3. Une aide au retour incluant de la formation.

L'acquisition de compétences supplémentaires semble pouvoir jouer un rôle déterminant dans la réussite du projet de réinsertion. Pourtant, lors de nos recherches, nous avons noté que seule une des personnes de retour avec lesquelles nous avons été en contact avait reçu une formation lors de son séjour en Suisse.

Une grande partie des personnes ayant participé aux interviews, qu'il s'agisse de professionnels du milieu, de représentants des institutions actives dans les programmes AVR ou de bénéficiaires, ont soulevé l'importance capitale que joue la formation de la personne engagée dans un processus de retour dans la mise en place d'un projet. Certains imaginent un système idéal qui permettrait aux bénéficiaires de **se former en Suisse**, conformément au projet de réinsertion qu'ils souhaitent réaliser, en Suisse avant de quitter le pays. D'autres le conçoivent comme le **subventionnement d'une formation lors du retour**, après avoir quitté le territoire suisse, pour préparer la mise en place du projet prévu. D'autres, comme Simon Barussaud, imaginent eux un système permettant **plus de mobilité des personnes entre la Suisse et le pays du retour**, afin de pouvoir se former et réaliser le projet en parallèle.

Concernant la formation en Suisse, des défis quant à la langue et des dépenses supplémentaires sont à prévoir. La formation après le retour quant à elle engendrerait également des dépenses supplémentaires et demanderait aussi des moyens pour soutenir, si besoin, la personne de retour au point de vue de la santé (mentale et physique) et peut-être au point de vue du logement. Il pourrait aussi manquer d'opportunités de formation dans certains domaines souhaités dans le pays de retour. Quant à l'option qui permettrait la mobilité des personnes entre les deux pays, elle pose des défis, additionnellement à ceux cités plus haut, pour ce qui est de la sécurité et des procédures administratives.

Cependant, peu importe la solution choisie, l'investissement dans la formation des personnes concernées augmenterait drastiquement les chances de réintégration et participerait au développement des bénéficiaires et des pays de retour.

4. Un accompagnement des personnes responsables de la mise en place et du suivi du retour.

Les impacts psychologiques de ces processus sur les personnes dont le travail touche à la mise en place du retour et de la réintégration ne doivent pas être négligés. Nous nous basons ici sur une réflexion concernant la **formation des conseillers** en vue du retour de la part d'Elena Fieni : « [À la Croix-Rouge genevoise,] on a la chance d'avoir des **psychologues** qui nous accompagnent une fois par mois, des

formations pour acquérir des compétences dans beaucoup de domaines. C'est quelque chose qui devrait être standardisé au niveau suisse, pour que *tous* on puisse avoir cette opportunité-là de se former » (Fieni, entretien personnel, février 2024). Le travail des conseiller.ère.s nécessite en effet de bonnes connaissances administratives, mais également sociales. Plus largement, cela devrait être pris en compte dans la formation de toute personne impliquée dans le processus de retour et de réintégration (personnel de l'OIM, des ONGs locales...). Ce rapport a souligné la vulnérabilité des personnes vivant une expérience migratoire, c'est pourquoi il est nécessaire que leur suivi soit assuré par des personnes conscientes de ces enjeux et capables de leur apporter un soutien logistique et émotionnel adapté.

5. Un effort d'information sur l'aide au retour

Les personnes rassemblant les conditions pour bénéficier de l'aide au retour et à la réintégration ne sont pas nécessairement conscientes de l'existence de ces programmes et de la différence entre ceux-ci et le retour forcé. Au-delà de ça, ce système est également méconnu des travailleur.se.s sociaux. En effet, des aprioris négatifs affecteraient certains accompagnants de migrants et empêcheraient de potentiels bénéficiaires de contracter l'aide au retour, confondant les CVR ou CFA comme associés à une procédure d'expulsion forcée. Bien que parfois coûteuses, des campagnes d'information sur les pro-

grammes d'assistance au retour volontaire visant les potentiels bénéficiaires et surtout les professionnels, et/ou bénévoles qui les accompagnent pourrait conduire à une meilleure mise en œuvre de ces programmes et ainsi promouvoir l'utilisation de cette méthode jugée comme la plus humaine, efficace et profitable à toutes les parties à la procédure (bénéficiaire, Suisse et pays du retour) par le SEM (SEM, 2023a, 3).

Il nous semble important de préciser que ces campagnes ne devraient pas avoir pour but d'inciter au retour, mais simplement de permettre une meilleure compréhension des options existantes.

6. Doter les organisations chargées du suivi après le retour de moyens adéquats.

Il serait intéressant d'étudier plus en détail une solution permettant de mieux collaborer entre la Suisse, les gouvernements des pays où se trouvent les missions d'accueil, et l'OIM pour que les ressources allouées aux bureaux chargés de la réintégration soient suffisantes.

Au cours de nos différents entretiens, une grande partie des organisations chargées du suivi des bénéficiaires des systèmes AVR expliquent que leur capacité d'action dépend de leur réalité économique. Pour engager du personnel et occuper des locaux afin de pouvoir mener à bien leur mission, il est évidemment nécessaire de posséder de moyens financiers suffisants.

Nous avons vu que le SEM alloue ponctuellement des fonds de base aux bureaux des services de réintégration sur place. Or, cela reste rare puisqu'il s'agit d'un investissement conséquent. Pourtant, ce soutien était souvent apprécié par les différents bureaux de l'OIM, puisqu'il leur permet une meilleure prise en charge des personnes de retour, facilitant ainsi la réussite de leur réintégration et donc la réalisation de l'objectif principal de ces sections de l'OIM.

7. Nécessité d'un travail de plaidoyer auprès du monde politique dans le pays de retour

Les gouvernements des pays de retour doivent considérer l'importance des organisations locales dans ce processus, afin qu'elles soient soutenues en conséquence. Dans ce cas, un travail de plaidoyer doit être fait auprès de ces-dits gouvernements.

8. Nécessité d'un travail de plaidoyer auprès du monde politique en Suisse

Certains partis politiques importants dans les prises de décision sont en effet réticents à la mise en place de projets et programmes d'aide au retour, considérant ses coûts comme trop élevés et avançant que l'aide au retour pourrait inciter des étrangers à venir

en Suisse uniquement pour profiter de l'aide financière proposée. Nos entretiens en Suisse avec le SEM et la Croix-Rouge genevoise ont permis de souligner la pression politique auxquelles sont soumises l'élaboration de ces procédures en Suisse. L'efficacité et les coûts de l'aide au retour ont été étudiés de manière détaillée par un rapport externe mené par le Conseil fédéral suite au postulat d'un député⁹. Il en a été conclu que ces craintes étaient infondées et que les coûts de l'aide au retour Suisse étaient dans la moyenne des autres pays européens. Il serait judicieux d'effectuer une nouvelle enquête plus actuelle à ce sujet.

Cependant, la réussite de l'initiative suisse d'aide au retour repose sur le soutien politique qui lui est accordé. Pour concrétiser les recommandations précédentes, il est crucial de prendre en considération le poids qu'ont les mécanismes politiques sur ces programmes. Il est essentiel de sensibiliser tant la population que les décideurs politiques - à travers les médias et des campagnes d'information - aux enjeux exposés dans la première partie de ce rapport, ainsi qu'aux avantages mutuels que pourraient offrir l'application des recommandations émises.

⁹ Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Müller Philipp 11.3062 du 8 mars 2011 Efficacité et coûts de l'aide au retour, 2014.

D. CONCLUSION

Cette recherche avait pour but de répondre à trois questions de recherche : Quelles sont les expériences et les résultats pour ceux qui reviennent ? Quels sont les défis à relever lors du retour ? Quels sont les domaines d'amélioration de l'AVR suisse et général ?

Nous nous sommes en particulier focalisées sur les caractéristiques du système d'AVR proposé par le SEM au niveau fédéral ainsi que cantonal, prenant l'exemple de la Croix-Rouge Genevoise.

Nos interviews ne nous ont pas permis d'établir de réponses communément positives ou négatives à propos de l'AVR. En termes d'expériences et de résultats, les migrant.e.s dont nous avons récolté le témoignage sont globalement satisfaits de l'existence d'une telle structure de soutien mais ont continué à pointer du doigt des problèmes dans la compréhension des ressources nécessaires à un tel projet, notamment en termes de soutien psychologique et financier. Les structures impliquées dans l'élaboration de l'aide au retour et à la réintégration semblent tout de même conscientes de ces défis, et la plupart ont différentes approches afin de les prendre en compte : dans certaines branches de l'OIM, nous avons remarqué notamment l'élaboration de programmes de formation (*Business trainings*), la prise en compte des aspects de genre et de discrimination des minorités, ou encore une offre de soutien psychologique. Or, ces structures sont parfois elles-mêmes en sous-effectif ou manque de financement, ce qui peut mettre à mal la mise en place de telles ambitions. Typiquement, la Croix-Rouge

genevoise manque largement de personnel pour assurer le retour des nombreuses personnes la sollicitant chaque année, et certaines branches de l'OIM sont en sous-effectif de part un manque de financement (qu'il provienne de l'État ou de la Suisse).

C'est dans ce contexte que de nouvelles questions émergent. Comme mentionné précédemment, l'allocation de l'aide au retour par le SEM étant conditionnée par la LASi, beaucoup de personnes vulnérables ne peuvent pas en bénéficier. C'est l'une des raisons pour laquelle l'association *Réintégration dans le pays d'origine* a vu le jour. Il serait donc intéressant de mener une étude plus poussée sur les implications de cette loi dans le domaine de l'aide au retour.

En menant un entretien avec une personne de *Retour*, nous avons également perçu l'importance de considérer les personnes étrangères étant en détention en Suisse lorsque la question du retour est abordée. L'incarcération, suivie de l'attente et de l'acceptation du jugement, est particulièrement difficile pour les détenus étrangers, sans permis de séjour ou dont celui-ci est révoqué. Ils doivent parfois quitter la Suisse juste après leur peine et sont souvent privés des allègements accessibles aux autres détenus suisses.

Une recherche bénéficiant de plus de temps et de budget serait également souhaitable afin de pouvoir se rendre dans différents pays d'origine. Cela permettrait de mieux comprendre le contexte national et de contacter plus facilement pour des entretiens les informateurs clés et les

personnes de retour, ce qui ne nous a pas été possible. De plus, un échantillon plus large de migrant.e.s de retour permettrait une meilleure compréhension de leur perception et des complexités perçues par chacun.e.

En outre, il pourrait être enrichissant de conduire des études de cas plus précises sur les principaux pays enregistrant le plus de retour de la Suisse afin de pouvoir établir des critères spécifiques à ces populations de migrant.e.s.

Enfin, effectuer des recherches sur d'autres systèmes d'aide au retour européen per-

mettrait d'ouvrir la voie à de nouvelles options. Dans ce contexte, la montée de Frontex nous semble également importante à prendre en compte, car celle-ci remet en question la totalité du système actuel basé sur l'expertise de l'OIM : de plus en plus d'États membres de l'Union Européenne transfèrent l'ensemble du retour volontaire et de la réintégration à Frontex et à ses partenaires, avec des mesures bien plus strictes quant à l'acquisition de l'aide au retour. Dans le cas de la Suisse, le programme de réintégration européen de Frontex (EURP) est notamment mis en place pour la Turquie depuis les centres cantonaux.

III. ANNEXES

A. MÉTHODOLOGIE

Notre recherche est mandatée par Swissaid Genève. Elle se base sur des méthodes qualitatives et vise à ouvrir la voie à de futures recherches dans le domaine de l'aide au retour. Dans le cadre de cette étude, nous avons cherché à répondre à la question : « Quels sont les résultats et perspectives de l'aide au retour Suisse pour ses bénéficiaires ? », ainsi que 2 sous-questions : « Quels sont les défis à relever lors du retour ? » et « Quels sont les domaines d'amélioration de l'AVRR ? ». Quatre catégories d'interlocuteurs en Suisse et à l'étrangers ont été sollicités pour nous apporter une approche holistique du domaine et de ses perspectives d'amélioration :

- Des personnes représentant des organisations travaillant avec des migrant.e.s à Genève
- Des personnes provenant d'organisations impliquées dans la procédure de retour volontaire assisté en Suisse et dans les pays de retour
- Des migrant.e.s de retour dans leurs pays d'origine, ayant bénéficié ou non du système d'aide au retour et à la réintégration mis en place par le SEM et l'OIM.
- Des académiques spécialisés dans le domaine de la migration, de l'économie et/ou de la recherche avec des populations sensibles.

Le détail des personnes que nous avons contactées est disponible dans l'Annexe A.2. Les formulaires utilisés lors des entretiens sont trouvables dans l'Annexe B.

1. ÉCHANTILLONNAGE

Afin de mener à bien notre recherche, deux méthodes d'échantillonnage ont été établies. En premier lieu, nous avons procédé à un échantillonnage raisonné : des recherches internet et LinkedIn nous ont permis d'établir des personnes de références, que nous avons ensuite contactées par email ou téléphone. Facebook nous a notamment été utile pour contacter des personnes de retour via des groupes spécialisés. Swissaid nous a aidé à établir une liste préliminaire d'organisations à Genève et d'obtenir le contact de certain.e.s migrant.e.s. Ensuite, l'échantillonnage boule de neige nous a permis d'élargir notre réseau de contacts. Nous avons demandé à la fin de nos entretiens ou entrevues si des personnes seraient susceptibles de bien vouloir répondre à nos questions. Cela nous a été utile notamment pour trouver des migrantes de retour. Bien que nous n'ayons pas conduit d'entretien directement avec toutes personnes travaillant dans des structures d'accueil et de soutien pour migrant.e.s à Genève, toutes celles avec qui nous avons été en contact ont fait jouer de leur réseau ce qui nous a permis d'obtenir des témoignages variés.

2. DÉTAIL DES CONTACTS ÉTABLIS

Académiques : Nous avons contacté 6 personnes du domaine académique. Trois d'entre elles nous ont gentiment donné de leur temps : les docteurs Simon Barussaud et Gilles Carbonnier sur les aspects économiques de la migration, ainsi que Valérie Baggi, doctorante dont le travail est basé sur la récolte de témoignages de personnes issues de parcours migratoires sensibles, sur l'éthique autour des interviews.

Organisations travaillant avec des migrant.e.s à Genève : 13 associations et organisations ont été contactées. Le contact a été établi avec 5 d'entre elles : l'Entraide Protestante Suisse (EPER), La Roseraie, F-information, l'Association de Protection des Droits Humains (APDH) et Camarada. Grâce à 2 d'entre elles, nous avons pu obtenir le contact de deux personnes ayant bénéficié du service d'aide au retour suisse.

Organisations directement impliquées dans la procédure de retour : Nous avons contacté la Croix-Rouge Genevoise, le SEM et l'OIM à Berne, ainsi que 15 branches IOM de différentes *receiving missions* accueillant les migrant.e.s bénéficiant de l'aide au retour. Le contact a été établi avec toutes les organisations mentionnées ci-dessus, ainsi que 9 branches de l'OIM dans différents pays de retour).

Nous avons également effectué des interviews avec une représentante de l'association *Réintégration dans le pays d'origine* et du SSI en Suisse, et une personne du SSI en Albanie, ainsi qu'avec une personne de *Retour*, un nouveau programme qui s'occupe de soutenir la réintégration des personnes sortant de détention en Suisse dans leur pays d'origine. Bien que ces organisations ne soient pas impliquées dans le système du SEM sur lequel notre recherche se focalise, cela nous a permis d'avoir une vision parallèle sur la réalité de la migration de retour en Suisse.

Migrant.e.s de retour : Grâce au soutien de branches IOM, d'organisations genevoises et de postes dans des groupes Facebook, nous avons pu entrer en contact avec des personnes aux divers parcours de retour. Il s'agit à chaque fois de personnes seules, n'ayant malheureusement pas pu communiquer avec des familles. Nous avons pu interviewer 6 personnes dont 2 ayant bénéficié de l'aide cantonale ou fédérale suisse, 2 d'une autre aide au retour que celle cantonale ou fédérale (système SSI et Hospice Général) et 2 n'ont pas eu d'aide au retour et sont retournés par leurs propres moyens.

3. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Cette recherche se base en partie sur des entretiens avec des populations sensibles. C'est pourquoi nous avons mis en place un cadre qui tient compte de leur bien-être autant que possible. Afin de mener cette recherche de manière éthique et minimiser les impacts négatifs, nous avons analysé la littérature ainsi que le rapport de l'année dernière (Baileys & Williams, 2018; Gu, 2019 ; Swissaid-Iheid 2023). Nous avons également consulté des chercheurs dans le domaine. Selon Baileys et Williams (2019, p. 360), les procédures éthiques doivent être évaluées de manière critique à la lumière de deux critères, qui nous semblent pertinents :

- Moral : si nous appliquons des procédures éthiques pré-établies, protégeons-nous réellement les intérêts des groupes marginalisés ?
- Pratique : Les difficultés pratiques liées à l'application de ces procédures entravent-elles la recherche de telle sorte que leurs conséquences involontaires sont de réduire au silence les groupes marginalisés ?

Nous avons gardé à l'esprit les directives éthiques de l'institut d'études supérieures. Nous avons fait en sorte de garantir la confidentialité, le respect, le droit de refuser de répondre et de faire des pauses pendant les entretiens, la transparence sur l'utilisation des données et l'objectif du projet (Cf formulaires d'entretiens Annexe B).

Il est également important de noter que notre recherche a été menée dans un temps limité, avec un budget limité. Cela réduit considérablement notre champ d'action, ne permettant pas d'établir des relations stables souvent nécessaires à la collection de données aussi sensibles que celles touchant à un parcours migratoire.

4. ANALYSE DES DONNÉES

Les interviews ont été pour la majorité enregistrées et retranscrites à la main ou avec l'aide du logiciel Otter.ai. Pour les autres, des notes ont été prises au long de l'entretien.

B. DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

Après avoir effectué des entretiens préliminaires avec les académiques mentionnés ci-dessus, ainsi qu'avec différents acteurs impliqués dans le domaine de la migration, nous avons établi un formulaire d'entretien servant de base à nos rencontres avec les professionnel.le.s ainsi qu'avec les migrant.e.s de retour. Nous nous sommes largement inspirées de ceux effectués par nos collègues mandatés l'an passé (Swissaid-IHEID 2023).

Les entretiens avec des professionnel.le.s se sont déroulés en anglais et en français. En ce qui concerne les migrant.e.s de retour, lorsque ceux-ci ne parlaient aucune de ces deux langues, nous avons fait traduire les formulaires par un service spécialisé et reçu une réponse écrite.

Chaque entretien a débuté par une procédure de consentement informé détaillée ci-dessous, suivie de l'interview. Ayant adopté une approche semi-structurée, certaines questions ont été modifiées ou ajoutées dépendant du contexte, de la personne, des informations disponibles au préalable, et au fil de la conversation.

1. PROCÉDURE DE CONSENTEMENT INFORMÉ

- Description du projet
- Qui sommes-nous ?

Un groupe de 4 étudiantes en master de développement international.

- Quel est notre projet, quel est notre objectif ?

Nous travaillons en partenariat avec une association basée à Genève (Swissaid) et notre objectif est de comprendre les enjeux des programmes de retour volontaire en Suisse. Nous nous concentrons sur le point de vue des rapatriés pour comprendre leurs attentes et leurs besoins et comment ces programmes les prennent en compte.

Informations sur le déroulement de l'entretien

- Questions, semi-structurées
- Mode d'enregistrement : manuscrit et/ou enregistrement audio
- Informer sur le traitement des données
- Informer sur la manière dont ces données seront utilisées pour la recherche
- Veiller à ce que les éléments suivants soient respectés lors du traitement des données
 - Anonymat
 - Respect du secret
- Informer la personne interviewée qu'elle a le droit de
 - Refuser de répondre à toute question
 - D'interrompre l'entretien à tout moment
 - Demander que l'entretien ne soit pas enregistré (soit manuellement, soit sans son, soit aucun des deux).
 - Demander la destruction des données collectées, et ce à tout moment, même après l'entretien

2. PROGRAMME D'ENTRETIEN AVEC DES PROFESSIONNEL.LE.S

Interview program with professionals

	QUESTIONS
Introduction <i>Introduction</i>	Procédure de consentement informé <i>Informed consent procedure</i> Présentation du projet <i>Project presentation</i> Avez-vous des questions avant que nous commençons ? <i>Do you have any questions before we get started?</i>
Échauffement <i>Warm up</i>	1. Pouvez-vous expliquer votre implication dans la procédure relative aux migrants de retour? <i>Can you explain your involvement in the return migration procedure?</i>
Partie principale <i>Main part</i>	2. Quels types de projets sont entrepris (par votre organisation actuelle ou précédente) pour soutenir les migrants de retour? <i>What types of projects are undertaken (by your current or previous organization) to support returning migrants?</i> 3. Quels sont les objectifs de ces projets? <i>What are the objectives of these projects?</i> Ces projets se concentrent-ils sur des secteurs spécifiques (tels que l'agriculture ou les industries extractives) ? <i>Do these projects focus on specific sectors (such as agriculture or extractive industries)?</i> 4. Qu'est-ce qui rend ces projets pertinents pour les migrants de retour ? (Pourquoi et pourquoi pas) <i>What makes these projects relevant to returnees (why and why not)?</i> 5. Quels sont selon vous, les avantages de ces programmes pour les migrant.e.s ? Le pays d'origine ? Le pays d'accueil ? <i>What do you think are the benefits of these programs for migrants? The country of origin? The host country?</i> 6. Quels sont les résultats de ces projets ? <i>What are the results of these projects?</i> 7. (Si applicable) Quel est, selon vous, l'objectif principal de ces politiques mises en place pour soutenir les migrants de retour de Suisse ? <i>(If applicable) What, according to you, is the main purpose of these policies created to support return migrants from Switzerland?</i>

	<p>8. Constatez-vous une évolution ces dernières années dans la manière dont l'aide au retour est proposée et présentée à son public cible ? Un changement dans ses objectifs ? <i>Have there been any changes in recent years in the way return assistance is proposed and presented to its target audience? Has there been a change in objectives?</i></p> <p>9. D'après votre expérience, quelles sont les caractéristiques socio-économiques des personnes inscrites aux programmes de retour ? <i>In your experience, what are the socio-economic characteristics of people enrolled in return programs?</i></p> <p>10. D'après votre expérience, quels sont les projets et les attentes des migrants (sur le plan social, professionnel, familial) lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine ? <i>In your experience, what are migrants' plans and expectations (social, professional, family) when they return to their country of origin?</i></p> <p>11. Quels sont les résultats ultérieurs lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine (ou dans un autre pays) ? Dans quelle mesure cela contribue-t-il à leur souhait et à leur plan ou action de retour ? <i>What are the subsequent outcomes when they return to their country of origin (or to another country)? To what extent does this contribute to their wish and plan or action to return?</i></p> <p>12. Comment compareriez-vous leurs projets et leurs attentes en matière de retour au pays par rapport à ce que leur offrent les programmes de retour en Suisse ? <i>How would you compare their plans and expectations for returning home with what is offered by return programs in Switzerland?</i></p> <p>13. Qu'est-ce qui est susceptible de les empêcher de s'engager dans ces projets de retour? <i>What is likely to prevent them from getting involved in these return projects?</i></p> <p>14. Qu'est-ce qui, selon vous, fonctionne bien dans le programme suisse ? Avez-vous un exemple? <i>What do you think works well in the Swiss program? Do you have an example?</i></p> <p>15. Comment pourrions-nous envisager de rendre ces politiques plus proches de la réalité sur le terrain ? La littérature critique sur ces politiques souligne souvent le manque de prise en compte des obstacles auxquels les migrants de retour sont confrontés, tels que le manque de contacts locaux, les pressions familiales et les besoins de base (trouver un logement, etc.). <i>How could we make these policies more relevant to reality on the ground? Critical liter-</i></p>
--	---

	<p><i>ature on these policies often highlights the lack of consideration given to the obstacles return migrants face, such as lack of local contacts, family pressures and basic needs (finding accommodation, etc.).</i></p> <p>16. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être amélioré ou changé dans l'approche actuelle de l'aide aux migrants et aux migrants de retour en Suisse ? <i>In your opinion, what could be improved or changed in the current approach to helping migrants and returnees in Switzerland?</i></p> <p>17. Quels sont les obstacles et les difficultés que l'on peut rencontrer en essayant d'améliorer ces choses ? <i>What obstacles and difficulties might be encountered in trying to improve these things?</i></p>
<p>Conclusion</p>	<p>18. Aimeriez-vous partager autre chose ? Auriez-vous des questions ? <i>Is there anything else you'd like to share? Do you have any questions?</i></p> <p>19. Pensez-vous à un aspect de la migration de retour et des programmes d'aide au retour que nous n'avons pas mentionnés et que nous ne devrions pas oublier ? <i>Can you think of any aspect of return migration and assisted return programs that we haven't mentioned and shouldn't forget?</i></p> <p>20. Connaissez-vous d'autres personnes entrant dans le cadre de notre recherche (professionnels, migrants ou migrants de retour) que nous pourrions interviewer ? <i>Do you know of any other people involved in our research (professionals, migrants or returnees) whom we could interview?</i></p> <p>21. Nous sommes arrivés à la fin de l'entretien. Pourrions-nous vous recontacter si nous avons besoin d'informations complémentaires ? <i>We've come to the end of the interview. Could we contact you again if we need any further information?</i></p>

3. PROGRAMME D'ENTRETIEN AVEC DES MIGRANT.E.S DE RETOUR

Interview program with returning migrants

	QUESTIONS
Introduction <i>Introduction</i>	Procédure de consentement informé <i>Informed consent procedure</i> Présentation du projet <i>Project presentation</i> Avez-vous des questions avant que nous commencions ? <i>Do you have any questions before we get started?</i>
Échauffement <i>Warm up</i>	1. Pouvez-vous vous présenter ? (âge, expérience professionnelle, profession actuelle, éducation, etc.) <i>Can you tell us a little bit about yourself? (age, job experience, current occupation, education etc)</i>
Partie principale <i>Main part</i>	2. Pendant votre séjour en Suisse, quel type de soutien avez-vous reçu ? (financier, formations, cours de langue, aide à la recherche d'emploi) <i>During your time in Switzerland, what type of support did you receive? (financial, trainings, language courses, help finding work)</i> 3. Qui vous a offert ces services ? <i>Who provided these services?</i> 4. Avez-vous travaillé pendant votre séjour en Suisse ? Avez-vous entrepris une formation ? <i>Did you work during your time in Switzerland? Did you engage in any kind of training?</i> 5. Quels sont les résultats de votre séjour dans le pays d'accueil X (en termes de connaissances, d'expérience, de réseau) ? Pensez-vous que ces formations/expériences vous ont été utiles lors de votre réintégration ? <i>What are the outcomes of your stay in Switzerland (in terms of knowledge, experience, network)? Do you think that this training is useful for you today and helped you in your return and/or reintegration?</i>

	<p>6. Quels sont les situations/circonstances/facteurs qui vous ont motivé à retourner dans votre pays d'origine ? (ex: situation financière, familiale, lutte pour l'assimilation, amélioration de la situation dans le pays d'origine, etc.) <i>What situation/circumstances/factors led you to return? (ex: financial, family, struggle to assimilate, amelioration of circumstances in home country etc)</i></p> <p>7. Quels étaient les avantages et les désavantages, les dilemmes liés à la décision de retourner ou non ? <i>What were the advantages and disadvantages, as well as the considerations regarding whether to return or not?</i></p> <p>8. Quel type de soutien avez-vous reçu pour organiser votre départ/retour ? <i>What type of support did you receive in organizing your departure/return?</i></p> <p style="padding-left: 20px;">a. Ce soutien a-t-il été utile, selon vos espérances et vos attentes ? <i>Was this support helpful, based on your hopes and expectations?</i></p> <p>9. Depuis votre retour dans votre pays, qu'avez-vous fait (en termes d'activités économiques): <i>Since returning to your country, what have you done (in terms of economic occupations):</i></p> <p style="padding-left: 20px;">a. Qu'avez-vous essayé ? <i>What have you tried?</i></p> <p style="padding-left: 20px;">b. Qu'est-ce qui a fonctionné, / avez-vous obtenu des résultats ? <i>What worked, / have you achieved?</i></p> <p style="padding-left: 20px;">c. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? <i>What did not work?</i></p> <p>10. Avez-vous reçu une aide à la réintégration (aide à la recherche d'un emploi, d'un logement, d'une réinsertion sociale) ? <i>Have you received reintegration support (help finding a job, housing, social reaclimation)?</i></p> <p style="padding-left: 20px;">a. Si oui, qui offrait ces services ? <i>If so, who was providing these services?</i></p> <p style="padding-left: 20px;">b. Pensez-vous que les programmes d'aide à la réintégration actuellement en place dans (pays de retour) sont suffisants pour répondre aux besoins des migrants de retour à leur retour ? Veuillez expliquer votre position. <i>Do you think the current support schemes in place in (country of return) for reintegration are sufficient to meet the needs of return migrants upon their return? Please explain your position.</i></p>
--	---

	<p>c. Connaissez-vous d'autres personnes qui ont bénéficié de programmes d'aide similaires ? Qu'ont-ils fait ? Cela a-t-il « fonctionné » ? <i>Do you know others who have benefited from similar support schemes? What have they done? Did it 'work'?</i></p> <p>11. Qu'est-ce qui vous a le plus aidé ou aurait pu vous aider dans votre voyage de retour ? <i>What has helped you the most or could have helped you in your return journey?</i></p>
<p>Conclusion</p> <p><i>Conclusion</i></p>	<p>12. Si vous pouviez faire des recommandations aux organisations et aux gouvernements impliqués dans les programmes de retour et de réintégration des migrants, quelles seraient-elles ? <i>If you could make recommendations to the organizations and governments involved in migrant return and reintegration programs, what would they be?</i></p> <p>13. Avez-vous d'autres questions ou quelque chose à ajouter ? <i>Do you have any other questions, or anything else to add?</i></p>

IV. BIBLIOGRAPHY

- Bailey, L., & Williams, S.J. (2018). The ethical challenges of researching refugee education. *Qualitative Research Journal*, 18(4), 359-370. <https://doi.org/10.1108/qrj-d-17-00010>
- Balachandran, P. K. (2016, June 11). *Qualified Tamils don't get Lankan government jobs*. The New Indian Express. <https://www.newindianexpress.com/world/2016/Jun/11/qualified-tamils-dont-get-lankan-government-jobs-939160.html>
- Becze-Deak, D., Despicht, I.M, Inderkummen, C.K. (cited as: Swissaid-Iheid ARP). (2023). Enquête sur l'aide au retour prodiguée par la Suisse: perspectives de professionnels, migrants et migrants de retour.
- Bensassi, S., & Jabbour, L. (2022). Beyond Experience and Capital: Is there a Return to Return Migration? *The Journal of Development Studies*, 58(4), 730–751. <https://doi.org/10.1080/00220388.2021.1988076>
- Bolzani, D. (2022). Assisted to leave and become entrepreneurs: Entrepreneurial investment by assisted returnee migrants. *Academy of Management Discoveries*, 9(2). <https://doi.org/10.5465/amd.2020.0179>
- Cassarino, J.-P. (2000). *Tunisian New Entrepreneurs: Networks, Resource Mobilisation, and Hidden Disaffection*. Ashgate Publishers.
- Colburn, B. (2008). Debate: The Concept of Voluntariness. *The Journal of Political Philosophy*, 16(1), 101–111. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9760.2007.00272.x>.
- Conseil Fédéral. (2014). Rapport sur les coûts et l'efficacité de l'aide au retour. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/81046.pdf>
- Croix Rouge genevoise (2023). Service d'aide au retour. <https://www.croix-rouge-ge.ch/activites/personnes-migrantes/service-daide-au-retour>
- Erdal, M. B., & Oeppen, C. (2017). Forced to leave? The discursive and analytical significance of describing migration as forced and voluntary. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(6), 981–998. <https://doi.org/10.1080/1369183x.2017.1384149>
- Erdal, M. B., & Oeppen, C. (2022). Theorizing voluntariness in return. In *Handbook of Return Migration* (pp. 70–83). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781839100055.00013>
- Grosa, D. (2022). «Chapter 17: The return migration of children: (Re)integration is not always plain sailing. In *Handbook of Return Migration* (pp. 241–254). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781839100055.00027>
- Gu, C.-J. (2019). Interviewing Immigrants and Refugees : Reflexive Engagement with Research Subjects. In *Routledge International Handbook of Migration Studies* (2nd edition, pp. 565-581). Routledge.

Guha-Khasnobis, Basudeb., Kanbur, S. M. Ravi., & Ostrom, Elinor. (2006). *Linking the formal and informal economy : concepts and policies*.

ILO. (2023). *Statistiques sur l'économie informelle*. Accédé le 19.04.2024 sur <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/informality/>.

IOM. (2004). Return migration: Policies and practices in Europe. (pp. 7-21, 369-381). <https://publications.iom.int/books/return-migration-policies-and-practices-europe>

IOM (2021) *Policy on the Full Spectrum of Return, Readmission and Reintegration*, https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_reintegration_handbook.pdf

IOM Switzerland (2023). Aide au retour volontaire et à la réintégration. <https://switzerland.iom.int/fr/aide-au-retour-volontaire-et-la-reintegration>

IOM. (2021). *Iom's policy on the full spectrum of return, readmission and reintegration*. Migrant Protection Platform. <https://migrantprotection.iom.int/en/resources/guideline-position-paper/ioms-policy-full-spectrum-return-readmission-and-reintegration>

IOM. (n.d.). *Coming home can be harder than leaving: The psychosocial challenges of being a returnee / OIM Oficina Regional para Centroamérica, Norteamérica y el Caribe*. Retrieved 15 April 2024, from <https://rosanjose.iom.int/en/blogs/coming-home-can-be-harder-leaving-psychosocial-challenges-being-returnee#:~:text=A%20returnee%27s%20family%20and%20social,it%20more%20difficult%20to%20adapt>

IOM. (2019). Manuel sur la réintégration. <https://reintegrationhb.iom.int/fr>

Jütting, J. (2009). *L'emploi informel dans les pays en développement: Une normalité indépassable ?* OECD Publishing.

Kirmayer, L.J., Young, A. (1998). Culture and somatization. *Psychosom Med*, 60, 420-430.

Laban, C.J., Komproe, I. H., Gernaat, H.B., & de Jong, J.T. (2008). The impact of a long asylum procedure on quality of life, disability and physical health in Iraqi asylum seekers in the Netherlands. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 43(7), 507-515.

McGregor, E., Marchand, K., & Siegel, M. (2015). *Swiss Migration Partnerships : A New Tool for Bilateral Cooperation on Migration?*

Migration, S. S. for. (2023). *Return assistance*. Retrieved 16 April 2024, from <https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>

Olsaretti, S. (1998) Freedom, force and choice: against the rights-based definition of voluntariness, *The Journal of Political Philosophy*, 6 (1), 53–78. <https://doi.org/10.1111/1467-9760.00046>

Olsaretti, S. (2004). *Liberty, Desert and the Market: A Philosophical Study* (1st ed.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511487422>

Olsaretti, S. (2018) Voluntariness, coercion, self-ownership, In *The Oxford Handbook of Freedom*, Oxford: Oxford University Press, pp. 439–55

Sabates-Wheeler, R., Taylor, L., & Natali, C. (2009). Great expectations and reality checks: The role of information in mediating migrants' experience of return. *The European Journal of Development Research*, 21(4), 752-771. <https://doi.org/10.1057/ejdr.2009.39>

SEM. (2008). disposition 4.1.2.3, Directive du 01.01.2008 relative au domaine de l'asile. https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/rechtsgrundlagen/weisungen/asyl/wegweisung_und_vollzug/2_wegweisung-vollzug-f.pdf.download.pdf/2_wegweisung-vollzug-f.pdf

SEM. (2021). Programmes de retour à l'étranger. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe/programme-im-ausland.html>

SEM. (2022). Partenariats migratoires. Secrétariat d'Etat à la Migration. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/ch-migrationsaussepolitik/abkommen/migrationspartnerschaften.html>

SEM. (2023). Return Assistance Switzerland. Secrétariat d'Etat à la Migration. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>

SEM. (2024)a. Aide au retour. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe.html>

SEM. (2024)b. Programmes nationaux en cours. <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/international-rueckkehr/rueckkehrhilfe/programme-im-ausland/laufende.html>

Sinatti, G. (2022). Return migration, entrepreneurship and development. In *Handbook of Return Migration* (pp. 344–357). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781839100055.00035>

Stark, O. (2018). Behavior in reverse: reasons for return migration. *Behavioural Public Policy*, 3(1), 104–126. <https://doi.org/10.1017/bpp.2018.27>

Webber, F. (2011). How voluntary are voluntary returns? *Race & Class*, 52(4), 98–107. <https://doi.org/10.1177/0306396810396606>

Zetter, R (2021, March) *Refugees and Their Return Home: Unsettling Matters*, *Journal of Refugee Studies*, Volume 34, Issue 1, Pages 7–22, <https://doi.org/10.1093/jrs/feab005>